



HAL
open science

Préfiguration d'un observatoire du système alimentaire : le cas du département Seine-Saint-Denis

Pamela Ebner

► **To cite this version:**

Pamela Ebner. Préfiguration d'un observatoire du système alimentaire : le cas du département Seine-Saint-Denis. Alimentation et Nutrition. 2024. dumas-04753685

HAL Id: dumas-04753685

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04753685v1>

Submitted on 25 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

présenté pour l'obtention du diplôme de Mastère Spécialisé® Innovations et politiques pour une alimentation durable

Préfiguration d'un observatoire du système alimentaire : le cas du département Seine-Saint-Denis



par Pamela EBNER

Année de soutenance : 2024

Organisme d'accueil : Conseil Départemental Seine-Saint-Denis, co-encadré par Lab3s

Mémoire de Mission Professionnelle

présenté pour l'obtention du diplôme de Mastère Spécialisé® Innovations et politiques pour une alimentation durable

Préfiguration d'un observatoire du système alimentaire : le cas du département Seine-Saint-Denis



par Pamela EBNER

Année de soutenance : 2024

Mémoire préparé sous la direction de :
Pierre Le Ray

Présenté le : 11/10/2024

devant le jury :

Damien Conaré

Romain Dhainaut

Pierre Le Ray

Organisme d'accueil : Conseil Départemental
Seine-Saint-Denis

Maître de stage : Yann Chapin

Résumé

La Seine-Saint-Denis, un Département de la petite couronne parisienne caractérisé par une diversité socio-démographique importante, fait face à des défis majeurs liés à l'alimentation durable et à l'équité sociale. Ce territoire est également marqué par des vulnérabilités sur les plans alimentaire et économique. Pour relever ces défis, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) propose l'établissement d'un observatoire du système alimentaire. Cet observatoire a pour objectif de collecter des données quantitatives pour chacune des 40 communes, dans le but d'orienter les politiques publiques vers un accès équitable à une alimentation de qualité. En intégrant la Stratégie Nationale Nutrition et Climat (SNANC) et le Projet Alimentaire Territorial (PAT), l'observatoire met en avant 60 indicateurs touchant à des domaines tels que la gouvernance, la production, la lutte contre la précarité alimentaire, la transformation et le commerce de gros, la restauration collective et la lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi que l'offre alimentaire. Cette étude, organisée en quatre parties, se penche sur la question suivante : dans quelle mesure les données quantitatives peuvent-elles guider les politiques publiques afin de rendre le système alimentaire plus durable ? Elle mettra également en lumière l'écart entre les différentes communes et leurs Établissements Publics Territoriaux (EPT), permettant d'analyser les principaux enjeux du système alimentaire en Seine-Saint-Denis. Vous y trouverez des recommandations concrètes tant sur la méthodologie d'observation que sur le système alimentaire, en soulignant l'importance d'une approche collaborative impliquant divers acteurs locaux. La création de cet observatoire constitue une occasion de développer des solutions durables et résilientes face aux inégalités alimentaires, tout en promouvant un modèle alimentaire inclusif et éclairé, plaçant la Seine-Saint-Denis en position d'exemplarité dans la transition vers un système alimentaire plus durable.

Mot clés : Seine-Saint-Denis, PAT, SNANC, Observatoire, Système alimentaire, Politiques publiques

Pour citer cet ouvrage : Ebner, Pamela, (2024). Préfiguration d'un observatoire du système alimentaire : le cas du Département Seine-Saint-Denis. Mémoire de mission professionnelle, Mastère spécialisé® Innovations et politiques pour une alimentation durable, Institut Agro Montpellier. 44 pages.

Abstract

Title : Prefiguring a food system observatory: the case of the Seine-Saint-Denis Department.

Seine-Saint-Denis, a department in the inner suburbs of Paris characterised by significant socio-demographic diversity, is facing major challenges in terms of sustainable food supply and social equity. The area is also characterised by food and economic vulnerability. To meet these challenges, the *Projet Alimentaire Territorial (PAT)* proposes to set up a food system observatory. The aim of this observatory is to collect quantitative data for each of the 40 communes, to guide public policies towards equitable access to quality food. By integrating the National Nutrition and Climate Strategy (SNANC) and the Territorial Food Project (PAT), the observatory highlights 60 indicators covering areas such as governance, production, the fight against food insecurity, processing and wholesaling, mass catering and the fight against food waste, as well as the food supply. This study, organised into four parts, looks at the following question: to what extent can quantitative data guide public policies to make the food system more sustainable? It will also highlight the differences between the various communes and their *Établissements Publics Territoriaux (EPT)*, enabling us to analyse the main challenges facing the food system in Seine-Saint-Denis. You will find concrete recommendations on both the observation methodology and the food system, highlighting the importance of a collaborative approach involving various local players. The creation of this observatory is an opportunity to develop sustainable and resilient solutions to food inequalities, while promoting an inclusive and enlightened food model, putting Seine-Saint-Denis in a position to set an example in the transition to a more sustainable food system.

Key words

Seine-Saint-Denis, PAT, SNANC, Observatory, Food system, Public policies

Remerciements

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui m'ont soutenue tout au long de la réalisation de ce mémoire et, plus largement, durant cette année de Mastère Spécialisé.

Je remercie le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, en particulier le service de la transition écologique et l'association Lab3s, qui m'ont d'abord accueillie, puis ont placé leur confiance en moi pour la mise en œuvre du projet d'observation. Un grand merci à Romain Dhainaut et Yann Chapin pour nos nombreux échanges, votre esprit de collaboration, l'écoute portée à mes idées, ainsi que pour votre soutien.

Je tiens également à remercier tous les chargés de mission des EPT, les chercheurs du comité scientifique du PAT, les collectivités et toutes les personnes qui m'ont accordé du temps et qui ont répondu avec bienveillance à mes sollicitations et interrogations.

Je ne peux pas oublier l'équipe pédagogique de l'Institut Agro, dont l'encouragement, l'ouverture d'esprit, et la générosité dans le partage des connaissances ont été inestimables. Merci à Pierre Le Ray pour son accompagnement lors de ce projet de stage, dont les échanges riches et pertinents ont grandement contribué à son bon déroulement.

Je souhaite aussi remercier mes collègues, Lucie Vigouroux et Salomé Gastinel, pour votre aide et les moments agréables que nous avons partagés.

Un grand merci à toute la promotion IPAD 2023-2024 pour cette année riche en apprentissages, en discussions passionnantes, en rêves, et en précieux moments vécus ensemble.

Enfin, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à ma famille et à mes proches pour leur soutien indéfectible. Je souhaite un remerciement tout particulier à mon mari, Benjamin Sebban, et à ma fille, Eva Sebban, pour leur générosité et le précieux accompagnement dont ils ont fait preuve tout au long de ce projet de reprise d'études. Sans vous, rien n'aurait été possible.

Merci à chacun de vous pour votre soutien et votre encouragement constant.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract	ii
Remerciements	iii
Table des matières	iv
Avant-Propos.....	vi
Sigles et acronymes.....	vii
Introduction.....	1
PARTIE I.....	3
1. Contexte de l'étude et problématique.....	3
1.1 Eléments de cadrage	3
1.1.1 Caractéristiques démographique et socio-économique de Seine-Saint-Denis..	3
1.1.2 L'émergence du Plan Alimentaire Territorial (PAT).....	4
1.1.3 La SNANC et la contribution des PAT	4
1.2 Problématique.....	5
1.2.1 Analyse de la problématique	5
1.2.2 Préfiguration d'un observatoire du système alimentaire dans Seine-Saint-Denis	6
PARTIE II.....	8
2. Préfiguration d'un observatoire alimentaire pour la Seine-Saint-Denis.....	8
2.1 Méthodologie	8
2.1.1 État des lieux : une étape préalable	8
2.1.2 Objectifs : Pour quoi ? Pour qui ? Pour quelle décision ?.....	9
2.1.3 Matériel : co-construction d'une grille d'indicateurs	10
2.1.4 Application de la grille d'indicateurs : le recueil des données	11
2.1.5 Traitement de données : l'outil Power BI.....	12
2.2 Résultats et analyse de résultats	12
2.2.1 Comparaison interne du Département Seine-Saint -Denis	13
2.2.2 Construction d'un référentiel à l'échelle France	14
2.2.3 Analyse par Thématiques	14
2.3 Diffusion des résultats.....	15
PARTIE III.....	16
3. L'observation du Département Seine-Saint-Denis.....	16
3.1. Extrait d'analyses et résultats par thématiques.....	16
3.1.1 Gouvernance.....	16
3.1.2 Production.....	18
3.1.3 Transformation et commerce de gros	20
3.1.4 Lutte contre la précarité alimentaire.....	23
3.1.5 Restauration collective et lutte contre le gaspillage alimentaire.....	25
3.2 Recommandations et exemples d'initiatives pour le PAT.....	30
3.3 Les indicateurs incontournables pour un territoire urbain.....	30
PARTIE IV	36
4. Discussion	36

4.1 Mieux comprendre l'analyse de l'observatoire en Seine-Saint-Denis	36
4.2 Limites de l'étude	37
4.3 Recommandations.....	38
4.3.1 Le cadre général de l'observatoire	38
4.3.2 Recommandations techniques : où trouver les sources.....	39
4.3.4 Recommandations d'usage : pour qui et pour quoi faire.....	39
4.4 Perspectives.....	41
Conclusion	43
Références bibliographiques.....	45
Table des Annexes.....	48
Annexe 1 : INDICATEURS OBSERVATOIRE SYSTÈME ALIMENTAIRE SEINE-SAINT-DENIS.....	49
Annexe 2 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX VILLES	52
Annexe 3 : SOURCES DE DONNÉES ET DATES DE MISE À JOUR	55
Annexe 4 : VISUALISATION POWER BI	57

Avant-Propos

Le projet d'observation du système alimentaire a été initié par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec l'association Lab3s.

Le LAB3S Sols Savoirs Saveurs, situé à Bondy en Seine-Saint-Denis, est une initiative novatrice qui regroupe un large réseau d'acteurs publics et privés. Ces derniers sont ancrés dans le territoire du Grand Paris, et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis, dans le but de développer ensemble des projets scientifiques, économiques et sociaux innovants axés sur des thèmes tels que l'écologie, l'agriculture et une alimentation responsable et de qualité accessible à tous. Dans ce cadre, ces deux organisations ont collaboré pour encadrer le projet.

Cette mémoire présentera uniquement une partie des résultats et des analyses, lesquels s'inscrivent dans une observation plus globale et une étude plus approfondie du système alimentaire.

Sigles et acronymes

ADEME : Agence de la transition écologique

AFAUP : Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle

AGEC : Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

ARS : Agence Régional de Santé

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CLS : Contrats Locaux de Santé

CNA : Conseil National de l'Alimentation

EPT : Établissement Public Territorial

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

GMS : Grand et Moyen Surface

HCSP : Haut Conseil de Santé Publique

IFT : Indice de Fréquence de Traitement phytosanitaire

NPM : Acronyme de l'anglais *New Public Management*

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PNA : Plan National de l'Alimentation

PNNS : Programme National Nutrition Santé

SAU : Surface Agricole Utile

SNANC : Stratégie National Nutrition et Climat

URL : Acronyme de l'anglais *Uniform Resource Locator*

Introduction

La Seine-Saint-Denis, un département emblématique de la petite couronne parisienne, se caractérise par un panorama socio-démographique riche et complexe. Ce territoire se caractérise par sa diversité culturelle, reflet des dynamiques sociales et économiques qui l'animent. Sa densité de population est particulièrement élevée, avec près de 6 900 habitants par km², illustrant une urbanisation poussée. Malgré cette richesse culturelle et une vitalité économique palpable, la Seine-Saint-Denis fait face à des défis sociaux majeurs, notamment un taux de pauvreté de 28,4 % et un taux de chômage de 15,16 %, presque le double des moyennes nationales (Insee, 2024). Ces chiffres mettent en lumière les vulnérabilités du territoire, où de nombreux habitants souffrent de précarité alimentaire¹, aggravée par un accès inégal à des ressources alimentaires durables et de qualité, avec des disparités au sein des 40 communes. Cette situation appelle à une action concertée de la part des décideurs publics et des acteurs de la société civile, qui travaillent pour développer des solutions adaptées et durables face à ces enjeux complexes (Diagnostic PAT Seine-Saint-Denis, 2021).

En comprenant le système alimentaire comme l'ensemble des activités et des acteurs impliqués dans la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des déchets, ainsi que les institutions qui les soutiennent et les régulent. L'enjeu n'étant pas l'avènement d'un système alimentaire durable, mais plutôt une articulation durable de divers systèmes (Bricas et al., 2021).

Dans ce contexte, la question centrale de cette étude se pose : **comment la création d'un observatoire, à travers la collecte de données quantitatives sur le système alimentaire de la Seine-Saint-Denis, pourrait-elle influencer les politiques publiques pour garantir un accès à une alimentation durable et de qualité pour tous ?**

D'une part, l'alimentation durable, est définie par la FAO comme un régime alimentaire qui vise à répondre aux besoins alimentaires des populations tout en préservant les ressources naturelles, la biodiversité et la santé des écosystèmes. Elle prend en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux de la production alimentaire, promouvant des pratiques qui réduisent l'impact sur l'environnement, améliorent la sécurité alimentaire et contribuent à la nutrition et au bien-être des individus (FAO, 2019). D'autre part, l'utilisation de connaissances explicites pour éclairer les décisions politiques est de plus en plus encouragée, notamment grâce au mouvement de la « *evidence-informed policy making* », qui cherche à rationaliser le processus politique par des données, même si les recherches en sciences sociales montrent depuis longtemps que ces connaissances sont des produits sociaux, influencés par des contextes politiques et économiques (Fillol, 2020). Dans cette optique, l'objectif de cette étude est de générer des connaissances par le biais de l'observatoire, afin d'orienter la formulation de politiques publiques relatives au système alimentaire dans le département de la Seine-Saint-Denis, à une époque où les questions de durabilité et de droit à une alimentation saine prennent une ampleur croissante sur la scène nationale et internationale (Paturel & Ndiaye, 2022).

¹ Situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. (Paturel, 2017).

Pour traiter cette problématique, une méthodologie en plusieurs phases a été conçue. Dans un premier temps, un état des lieux des connaissances sur le système alimentaire de la Seine-Saint-Denis a été réalisé, permettant d'identifier les lacunes en matière de données. Ce diagnostic a ensuite servi à formuler une proposition pour la création d'un observatoire, en ligne avec les directives de la Stratégie Nationale Nutrition et Climat (SNANC) et les ambitions du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Cette proposition a été concrétisée par l'exploration de 60 indicateurs représentant les différents aspects du système alimentaire en Seine-Saint-Denis (gouvernance, production, transformation et commerce de gros, lutte contre la précarité alimentaire, restauration collective, lutte contre le gaspillage alimentaire et offre alimentaire). Cette grille d'indicateurs, axée sur la collecte et l'analyse de données quantitatives, a établi les bases d'un observatoire du système alimentaire en Seine-Saint-Denis, prenant en compte les enjeux alimentaires locaux et les spécificités du territoire.

Cette étude poursuit donc deux objectifs. D'une part, elle cherche à approfondir la compréhension des enjeux liés au système alimentaire en Seine-Saint-Denis et à identifier des leviers d'action locaux. D'autre part, elle vise à guider les politiques publiques en s'appuyant sur les résultats issus de la collecte de données, renforçant ainsi la résilience du système alimentaire et l'accès à une alimentation durable, en adéquation avec les enjeux d'équité et de justice sociale dans le département.

Enfin, pour mieux vous orienter dans la lecture de cette étude, celle-ci est structurée en quatre parties. La première partie présente le contexte social, économique et alimentaire du département de la Seine-Saint-Denis, la présentation de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), tout en abordant les directives de la Stratégie Nationale pour l'Alimentation. La seconde partie décrit le déroulement méthodologique de la mise en place d'un observatoire du système alimentaire en Seine-Saint-Denis. La troisième partie expose un extrait des résultats et analyses découlant de l'application de cet observatoire dans le Département, mettant en lumière les principaux enjeux liés à son système alimentaire. Enfin, la quatrième partie vise à éclairer l'utilité de cet observatoire, en présentant des recommandations et les perspectives qui émanent de cette étude, servant ainsi d'outil pour orienter les politiques publiques du Département.

PARTIE I

1. Contexte de l'étude et problématique

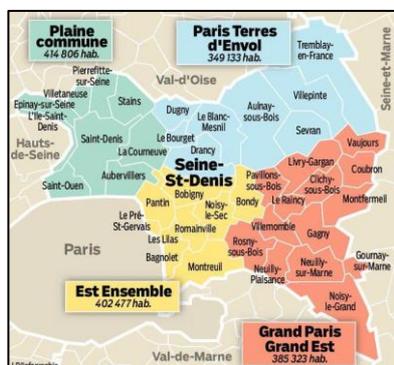
1.1 Eléments de cadrage

1.1.1 Caractéristiques démographique et socio-économique de Seine-Saint-Denis

La Seine-Saint-Denis est un Département situé au nord-est de Paris, s'étendant sur 236,77 km², ce qui en fait l'un des plus petits départements de France. Avec les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne, il constitue la petite couronne de la région parisienne. Sa population s'élève à environ 1 633 000 habitants, avec le plus fort taux (21%) d'étrangers en France, ce qui rend le territoire très divers au niveau culturel et social. Ce territoire est constitué de 40 communes regroupées au sein de quatre Établissements publics territoriaux (EPT) : Plaine Commune, Paris Terre d'Envol, Grand Paris Grand Est et Est Ensemble d'environ 400 mille habitants chacun. (Figure 1)

Sur le plan démographique, la Seine-Saint-Denis présente une forte densité de population, atteignant 6 896 habitants par kilomètre carré, ce qui témoigne d'une urbanisation marquée, avec 90 % de son territoire artificialisé, et d'un environnement en perpétuelle transformation. Malgré sa richesse culturelle et son dynamisme économique, le Département doit faire face à d'importants défis en matière de qualité de vie. Le taux de pauvreté y atteint 28,4 %, tandis que le taux de chômage s'élève à 15,16 %, soit le double des moyennes nationales (respectivement 14,5 % et 7,3 %). Ces chiffres mettent en lumière les inégalités sociales et économiques touchant une part significative de la population, rendant difficile la stabilité financière de nombreux résidents. Cela souligne le contexte économique délicat auquel font face de nombreuses familles sur ce territoire qui se retrouvent en situation de précarité alimentaire, ce qui représente un véritable enjeu pour les décideurs et les acteurs de la société civile qui s'efforcent d'améliorer les conditions de vie et de faciliter l'accès à une alimentation saine et durable sur le territoire. (Insee, 2024)

FIGURE 1 : COMMUNES ET EPT DU DÉPARTEMENT SEINE-SAINT-DENIS



(Source : Le Parisien, 2016)

1.1.2 L'émergence du Plan Alimentaire Territorial (PAT)

L'émergence du Plan Alimentaire Territorial (PAT) s'inscrit dans une volonté croissante de repenser les systèmes alimentaires à l'échelle locale, en réponse à des enjeux environnementaux, économiques et sociaux majeurs. Face à la globalisation des chaînes d'approvisionnement, aux crises alimentaires et à la prise de conscience des impacts de l'agriculture intensive, les territoires cherchent à construire des modèles alimentaires plus résilients et durables. Le PAT favorise une approche intégrée, impliquant les producteurs, les consommateurs, les collectivités et les acteurs économiques locaux, dans le but de promouvoir une alimentation de qualité, accessible à tous, tout en soutenant les circuits courts et la biodiversité. En favorisant les synergies locales et en tenant compte des spécificités culturelles et géographiques, le PAT vise à renforcer la souveraineté alimentaire des territoires, à réduire les gaspillages et à dynamiser l'économie locale, tout en tenant compte des enjeux de santé publique et de climat. Cette démarche s'inscrit dans une transition vers des pratiques plus durables, contribuant ainsi à la résilience des territoires face aux défis contemporains (Blin et Ménard, 2017). Dans ce cadre, le Département a voté, en décembre 2020, pour le lancement d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Seine-Saint-Denis. Ce PAT, officiellement reconnu par l'État en avril 2021, vise à améliorer l'accès aux produits durables et de qualité pour tous, tout en créant des espaces de coopération et d'innovation pour les acteurs, tant publics que privés, impliqués dans ce domaine en Seine-Saint-Denis. (PAT Seine-Saint-Denis, 2023).

1.1.3 La SNANC et la contribution des PAT

À la suite du premier diagnostic alimentaire réalisé en 2021 par le Projet Alimentaire Territorial (PAT), il a été constaté dans le Département la nécessité de disposer de données plus précises. Cela vise notamment à améliorer la compréhension du territoire et de ses évolutions au niveau communal et de l'Établissement Public Territorial (EPT), tout en offrant une vision claire des priorités en matière de politiques publiques dans le département. En effet, une disparité a été observée quant aux initiatives mises en œuvre, certaines zones étant plus avancées que d'autres dans leur engagement vers un système alimentaire durable (Diagnostic PAT Seine-Saint-Denis, 2021).

Dans ce cadre, la loi « Climat et résilience » prévoit l'élaboration d'une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC). Cette stratégie aura pour mission de définir les orientations d'une politique alimentaire durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, protectrice de la biodiversité, dynamique en matière de résilience des systèmes agricoles et alimentaires territoriaux, et garantissant la souveraineté alimentaire. De plus, elle s'appuiera sur le Plan National de l'Alimentation (PNA) et le Programme National Nutrition Santé (PNNS) (Ministère de l'Agriculture, 2024). En parallèle, la SNANC définit une feuille de route systémique avec des actions clés et une structuration pertinente qui vise à faire progresser le modèle alimentaire. Dans ce contexte, la force des PAT réside dans leur capacité à transformer ces politiques publiques en actions concrètes. Ainsi, en 2023, le Département de la Seine-Saint-Denis, en collaboration avec le comité scientifique du PAT et les groupes de travail des copilotes, a lancé sept chantiers, accompagnés de plans d'action et d'expérimentations sur le territoire. Cette initiative

marque une étape significative vers le développement d'un système alimentaire durable et adapté aux réalités locales.

Par ailleurs, le PAT de la Seine-Saint-Denis porte quatre objectifs stratégiques ; 1) rendre accessible à tous une alimentation de qualité sur l'ensemble du territoire, 2) produire des connaissances pour favoriser une culture commune, 3) agir par le biais d'expérimentations pour apporter des preuves concrètes et 4) tisser des liens en animant un réseau d'acteurs locaux. Dans ce cadre, les sept chantiers choisis portent sur les thématiques suivantes (PAT Seine-Saint-Denis, 2023) :

1. Aide alimentaire
2. Métiers de l'alimentation durable
3. Zéro déchet dans la restauration collective
4. Approvisionnement local et durable pour la restauration collective
5. Résilience alimentaire
6. Préservation du foncier agricole et économique
7. Offre alimentaire de qualité

1.2 Problématique

1.2.1 Analyse de la problématique

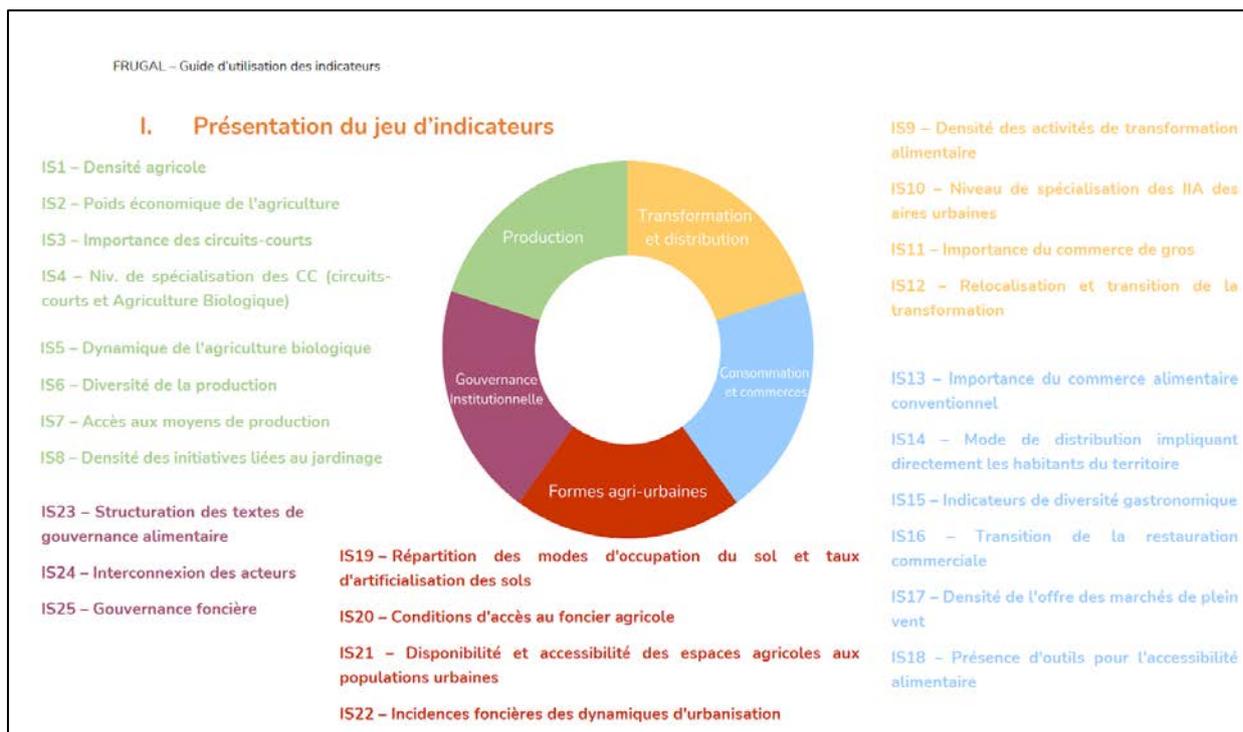
Le système alimentaire, tel que défini par Louis Malassis, se réfère à « *la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture* » (Malassis, 1994). Cette définition, qui envisage le système alimentaire sous l'angle de la production, de la transformation, de la consommation et de l'organisation, offre un cadre d'analyse pertinent et en adéquation avec les enjeux contemporains de développement durable dans des zones urbanisées.

Dans le Département de la Seine-Saint-Denis, le système alimentaire se caractérise par une agriculture peu développée, avec une production céréalière principalement concentrée au nord-est. Cependant, l'agriculture urbaine connaît un essor significatif. Concernant la transformation alimentaire, il y a peu d'acteurs établis dans la région. L'offre alimentaire est surtout dominée par les boulangeries, épiceries, supérettes et boucheries, en plus d'une importante activité de commerce de gros et de centrales d'achats. La restauration rapide est, de son côté, le format le plus courant. En matière de gestion des déchets alimentaires, des inégalités se font sentir, certains EPT étant plus avancés que d'autres. La précarité alimentaire est également un enjeu majeur, avec des dispositifs d'aide davantage présents à l'est qu'à l'ouest du territoire. Dans ce contexte, les collectivités regrettent le manque d'accès aux données relatives au système alimentaire à l'échelle interne du Département (commune et EPT), ainsi que des ressources insuffisantes pour produire ces données. Cette lacune limite leur capacité à définir des orientations claires pour leurs politiques publiques sur l'agriculture et l'alimentation. Dès lors, la question se pose : comment la collecte de données quantitatives sur le système alimentaire de la Seine-Saint-Denis pourrait-elle guider les politiques publiques afin de favoriser un accès à une alimentation durable, conformément aux objectifs du PAT ? Pour explorer cette problématique, un projet pilote visant à préfigurer un observatoire du système alimentaire en Seine-Saint-Denis a été initié pour une durée de six mois.

1.2.2 Préfiguration d'un observatoire du système alimentaire dans Seine-Saint-Denis

Pour répondre à cette demande, un premier outil a été proposé par le Département de la Seine-Saint-Denis : FRUGAL. Il s'agit d'un outil d'observation développé par la recherche², permettant de décrire et de comparer les systèmes alimentaires urbains grâce à un ensemble de 70 indicateurs regroupés en 25 indicateurs synthétiques. L'objectif de FRUGAL est d'évaluer la résilience des systèmes alimentaires et leur capacité à assurer une plus grande justice agro-alimentaire. Les indicateurs couvrent l'ensemble des dimensions des systèmes alimentaires, allant de la production à la consommation, en passant par les pratiques agri-urbaines, la transformation et la gouvernance alimentaire locale. (Voir figure 2)

FIGURE 2 : JEU D'INDICATEURS DE LA MÉTHODE FRUGAL



(Source : guide d'utilisation méthode FRUGAL)

Cependant, bien que cet outil semble parfaitement aligné avec les objectifs du département, plusieurs difficultés d'application ont été rencontrées lors de son appropriation, tant sur le plan technique que sur le plan de la pertinence :

Limitations techniques

- Échelle géographique : Le nombre élevé d'indicateurs, dont certains nécessitent une mise en œuvre sur le terrain, combiné au fait qu'une seule personne gère ce projet, explique les

² Auteurs : Catherine Darrot, Maxime Marie, Luc Bodiguel, Camille Hochedez, Christine Margetic, Bernard Pecqueur, avec la collaboration de M. Bleunven, M. Gnamba, M. Louesdon et Jeremy T. Moreau

difficultés considérables rencontrées pour appliquer cet outil dans les 40 communes. Une sélection devra donc être réalisée : sera-t-elle limitée à un seul établissement public territorial (EPT) ? Si oui, lequel et selon quels critères ? La proximité à Paris où l'état d'avancement sur les questions alimentaires sont autant de questions soulevées.

- Accès aux données par commune : Bien que de nombreuses sources d'information quantitatives soient disponibles en ligne, une part importante des informations nécessaires à l'élaboration des indicateurs doit être collectée sur le terrain, ce qui est très chronophage pour une seule personne.
- Temps imparti pour la mission : Avec seulement six mois disponibles pour ce projet et une seule personne en ressource, le temps alloué s'avère insuffisant pour collecter toutes les informations requises pour établir les 70 indicateurs au niveau communal, comme le souhaitait le département.
- Capacité de comparaison : Pour pouvoir comparer les données avec d'autres territoires ayant déjà utilisé FRUGAL, un nombre minimal d'indicateurs devait être atteint, afin de garantir une base de comparaison équivalente.

Limitations de pertinence

- Indicateurs inadaptés : Certains indicateurs ne répondent pas aux enjeux spécifiques du territoire, par exemple, plusieurs d'entre eux sont liés à l'activité agricole, alors que le Département manque de Surface Agricole Utile (SAU) significative.
- Absence d'indicateurs spécifiques : FRUGAL ne propose pas d'indicateurs adaptés aux problématiques propres à la Seine-Saint-Denis, comme les questions de précarité alimentaire, l'agriculture urbaine ou la restauration collective.
- Difficultés d'accès aux données : L'accès limité aux données à l'échelle communale pour plusieurs indicateurs remet en question la pertinence de FRUGAL par rapport aux objectifs du département, qui vise à comparer les communes entre elles.
- Durabilité de l'outil : La difficulté d'accéder à certaines données et la nécessité de terrain pour compléter les indicateurs soulèvent des préoccupations concernant la mise à jour et l'actualisation des observations, menaçant ainsi la répliquabilité de l'outil à l'avenir.

Face à ces obstacles, une nouvelle proposition d'observation a été formulée. Celle-ci repose sur des indicateurs liés au système alimentaire, en corrélation avec les axes stratégiques de la Stratégie Nationale de l'Alimentation (SNANC) et les sept chantiers du Plan Alimentaire Territorial (PAT).

PARTIE II

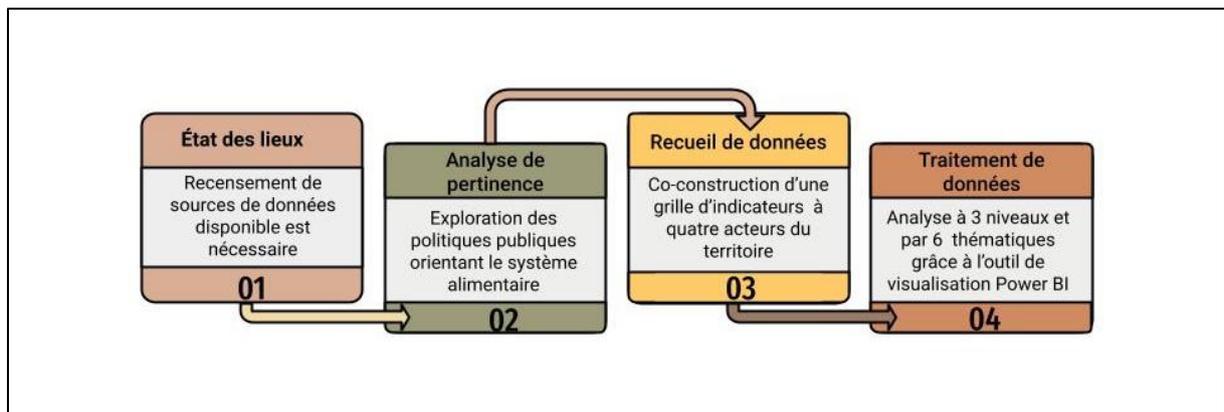
2. Préfiguration d'un observatoire alimentaire pour la Seine-Saint-Denis

2.1 Méthodologie

2.1.1 État des lieux : une étape préalable

Pour élaborer une nouvelle proposition de préfiguration de l'observation en lien avec les enjeux alimentaires de la Seine-Saint-Denis, les objectifs du Département et la réalité du terrain, une première étape d'état des lieux s'est avérée indispensable. Cette étape a été décomposée en deux phases : une phase de recensement des outils d'observation et de diagnostic des systèmes alimentaires existants, suivie d'une phase de recherche de politiques publiques susceptibles de structurer ces systèmes. (voir figure 3)

FIGURE 3 : METHODOLOGIE D'OBSERVATION



(Source : élaboration par l'auteure)

Un premier recensement des outils de diagnostic et des projets d'observation liés au système alimentaire a été réalisé afin d'identifier les ressources disponibles. Cette phase initiale a mis en lumière plusieurs projets fournissant des données précises sur différents aspects du système alimentaire, informations qui sont désormais utilisées pour guider la préfiguration, dans le but de ne pas créer un outil supplémentaire mais plutôt de consolider les informations déjà existantes. Parmi les projets identifiés figurent des initiatives offrant des données plus complètes sur le système alimentaire, telles que l'outil Obsat, Plat4TerFood, Crater de Territoires fertiles, et l'Observatoire des Territoires, ainsi que des projets plus spécialisés sur certains sujets, comme Obsoalim axé sur la précarité alimentaire ou l'observatoire de l'AFAUP se concentrant sur l'agriculture urbaine.

Après avoir identifié les sources d'information disponibles, une nouvelle phase d'exploration des politiques publiques orientant le système alimentaire a été engagée, afin de lier la proposition de

préfiguration à un cadre politique. Cela permettra de structurer l'observation et de s'aligner sur les objectifs nationaux relatifs à l'alimentation.

Bien que la SNANC, à date n'ait pas encore été publiée, ses orientations sont déjà connues, notamment grâce aux publications du Conseil National de l'Alimentation (CNA) et du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) qui ont formulé des recommandations sur cette stratégie. Cela permettra d'articuler l'actuel PAT du Département de la Seine-Saint-Denis avec la future SNANC. Une proposition de grille d'indicateurs a ainsi été développée en cohérence avec les objectifs opérationnels déterminés pour le SNANC, tout en étant alignée avec les objectifs des sept chantiers du PAT. Cette grille a été conçue à partir des indicateurs et ressources déjà disponibles et complétée par des propositions supplémentaires. Les indicateurs envisagés couvrent l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire, y compris la précarité alimentaire et la gouvernance, tout en intégrant des données sociales, économiques et démographiques du territoire pour offrir une vision systématique.

2.1. 2 Objectifs : Pour quoi ? Pour qui ? Pour quelle décision ?

Ce projet de préfiguration, qui s'étale sur six mois, vise à développer un outil d'observation en dressant un panorama des connaissances au niveau communal via un référentiel d'analyse commun, soutenu par un ensemble d'indicateurs relatifs au système alimentaire de la Seine-Saint-Denis. Parallèlement, la collecte de données facilite l'établissement de liens, la mobilisation et le rassemblement des acteurs concernés autour d'un projet commun. Ce faisant, le projet se positionne comme un catalyseur pour le Département de la Seine-Saint-Denis et, plus spécifiquement, pour le Projet Alimentaire Territorial (PAT), en entraînant divers bénéficiaires. Ainsi, il permet de se conformer à une politique publique globale et structurante telle que la SNANC, tout en assurant le suivi des initiatives du PAT. En outre, il aide à identifier les leviers d'action nécessaires pour équilibrer les initiatives du PAT et orienter le développement de futurs projets. Ce projet offre également des éléments concrets pour appuyer la prise de décision, facilitant la comparaison et l'ajustement des politiques publiques des différentes collectivités en fonction des besoins spécifiques de chaque territoire. De plus, il permet de se comparer à d'autres territoires dans le but de forger des alliances et des partenariats pour construire des projets de vision commune.

Ce projet cible les collectivités, les décideurs politiques et les acteurs de la société civile engagés dans le système alimentaire de la Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'utiliser les données de l'observatoire pour les mobiliser dans divers contextes, comme l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer, la mise en œuvre d'un PAT à l'échelle de la ville ou l'identification des appels à projets, entre autres. En effet, l'analyse de ces indicateurs vise à orienter les politiques publiques sur le territoire. En fonction des résultats et de leur pertinence, un renouvellement régulier de l'observation (tous les deux à trois ans, par exemple) est envisagé pour établir à moyen terme un observatoire du système alimentaire de la Seine-Saint-Denis, permettant ainsi de suivre les tendances et l'évolution de son système alimentaire.

2.1.3 Matériel : co-construction d'une grille d'indicateurs

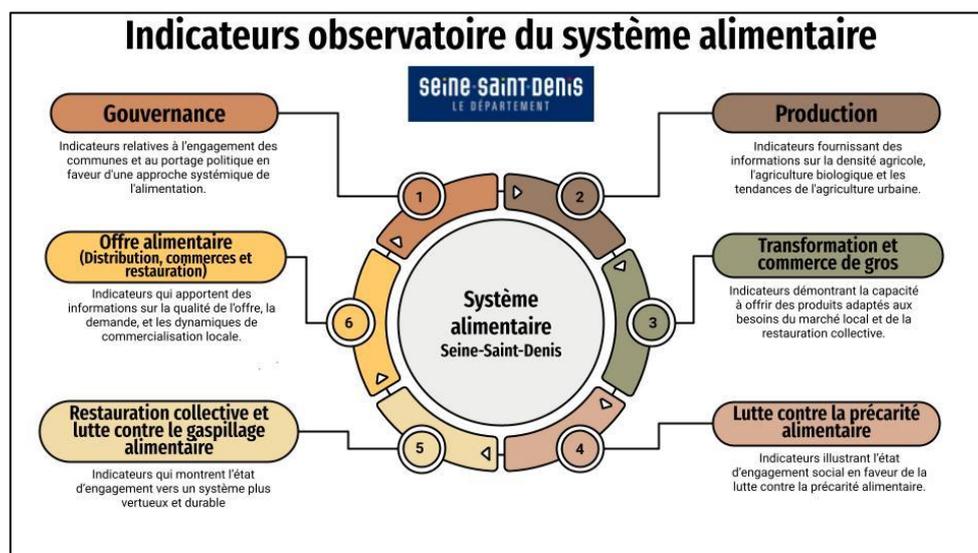
Pour élaborer une proposition de préfiguration collective, un premier ensemble d'indicateurs a été présenté à quatre acteurs du territoire (Conseil départemental, chargés de mission EPT, direction de données du Département de Seine-Saint-Denis, et comité scientifique du PAT). L'objectif était d'obtenir une version co-construite répondant aux enjeux locaux, avec des indicateurs accessibles et mesurables.

Le rôle des acteurs sollicités était le suivant :

- Conseil départemental : En tant que commanditaire du projet, sa mission consistait à s'assurer que les indicateurs proposés étaient en adéquation avec les enjeux et objectifs du département.
- Chargés de mission EPT : Leur fonction était d'évaluer la pertinence des indicateurs par rapport à leurs objectifs spécifiques. Ils ont également réalisé un état des lieux des informations disponibles et identifié les services et personnes-ressources à solliciter pour rassembler les données nécessaires à la construction des indicateurs.
- Direction des données de la Seine-Saint-Denis : Ce groupe avait pour tâche d'identifier les informations disponibles au niveau communal et de fournir un soutien méthodologique dans la recherche de données manquantes. De plus, un accompagnement a été prévu pour faciliter l'utilisation de l'outil de visualisation de données Power BI.
- Comité scientifique : Ce comité a apporté une vision d'ensemble au projet, en examinant de manière critique la pertinence des indicateurs par rapport aux objectifs du PAT.

Cette consultation des différents acteurs a permis d'affiner et d'ajuster les indicateurs, tant sur le plan technique que sur leur pertinence, afin qu'ils soient adaptés aux enjeux du territoire. En synthétisant tous les avis, une version finale de 60 indicateurs, regroupées en 6 thématiques a été sélectionnée pour application sur le territoire de la Seine-Saint-Denis (voir figure 4). Bien que le nombre total d'indicateurs soit resté constant à 60, certains ont été remplacés par d'autres plus pertinents dans le cadre de la co-construction, assurant ainsi la stabilité parmi toutes les thématiques. (Annexe 1)

FIGURE 4 : INDICATEURS OBSERVATOIRE DU SYSTEME ALIMENTAIRE



(Source : élaboration par l'auteure)

2.1.4 Application de la grille d'indicateurs : le recueil des données

Les données occupent une place centrale dans ce projet, car elles constituent le moteur ayant orienté le développement des indicateurs et structurent l'ensemble de l'initiative. Leur exploitation peut nous apporter de précieuses connaissances, à condition de savoir à la fois les obtenir et les utiliser efficacement. Cette tâche s'est cependant révélée parfois complexe. Parmi les 60 indicateurs sélectionnés pour être déployés dans le département, une première analyse a été effectuée pour évaluer la qualité des données. Tout d'abord, les données utilisées dans cette étude sont de nature quantitative et n'apportent dans nul cas d'informations qualitatives. Cette analyse a révélé que 40 % des données avaient une source identifiée et facilement accessible, provenant généralement de références officielles, reconnues et fiables, comme le recensement agricole, l'Insee ou les données gouvernementales. En revanche, 40 % des indicateurs avaient des sources non identifiées, nécessitant des recherches à partir de divers sites, souvent moins fiables, tandis que 20 % des données dépendaient exclusivement des communes, nécessitant la mise en place d'un questionnaire (voir annexe 2). En somme, 40 % des sources (soit 24 indicateurs concernés) sont facilement consultables et fiables, tandis que 60 % des sources (36 indicateurs concernés) présentent des difficultés d'accès et un niveau de fiabilité moindre.

Concernant les types de données requises pour cette préfiguration, il a été essentiel d'inclure non seulement celles portant sur le système alimentaire, mais aussi celles relatives à la démographie du Département (par exemple : nombre de ménages), ainsi qu'à la situation sociale (par exemple : taux de chômage), sanitaire (par exemple : risque de santé publique) et économique (par exemple : revenu moyen par ménage) du territoire. En ce qui concerne les sources, non seulement des données ont été collectées à travers divers sites web, mais également des données obtenues grâce aux contributions

de personnes ressources (par exemple chercheurs, chargés de mission), afin de compléter certains indicateurs.

Toutes les sources à partir desquelles les données ont été collectées sont rassemblées dans un tableau (voir annexe 3), afin de faciliter d'une part la mise à jour des données et d'autre part de servir de base au cas où l'on voudrait répliquer cet observatoire dans un autre territoire. La mise à jour régulière des données est cruciale pour assurer la pérennité de ce projet et pour permettre une observation des tendances du système alimentaire séquanico-dionysien sur le moyen et long terme. Par conséquent, en fonction des sources, un calendrier aussi a été établi afin d'indiquer, à mode de recommandation, les prochaines dates de mise à jour des données (voir annexe 3).

2.1.5 Traitement de données : l'outil Power BI

Lorsque l'on dispose d'un volume important de données, il est crucial de les traiter pour en extraire les informations pertinentes. Sans cela, les données deviennent difficilement exploitables et risquent de se perdre parmi d'autres, réduisant leur valeur. Ainsi, la visualisation des données s'est avérée essentielle dans ce projet, permettant de valoriser le travail préalable de collecte d'informations. Un inventaire des différents outils de visualisation a été réalisé, et Power BI a finalement été sélectionné, car il était déjà utilisé par le Département dans le cadre d'autres projets.

Power BI est un ensemble de services logiciels, d'applications et de connecteurs appartenant à Microsoft qui travaillent ensemble pour transformer des sources de données en visualisations immersives et interactives. Il permet de se connecter facilement aux diverses sources de données, permettant de rendre visible et compréhensible les éléments importants, ainsi que de partager ces informations avec d'autres utilisateurs. Cet outil offre la possibilité de comparer les données à travers différents types de visualisations (histogrammes, cartes, tableaux), tout en mettant en avant les informations clés dans un tableau de bord interactif, où il est possible de naviguer et d'explorer les données à l'aide de filtres (voir annexe 4). De plus, étant un outil connecté, Power BI permet une mise à jour facile des données, garantissant ainsi la durabilité de ce projet à moyen et long terme. Les personnes disposant des informations de connexion peuvent gérer l'application, ensuite le partage est fait avec une version qui est rendue publique et non modifiable à un moment précis. Cela permet d'avoir des versions intégrales pour chaque actualisation, en sauvegardant des données à une certaine date et évitant toute altération de celles-ci. Étant donné que le Département avait déjà une expérience avec cet outil, ils nous ont accompagnés pour en optimiser l'utilisation et maximiser la valeur des données de l'observatoire. Afin d'améliorer l'expérience de navigation à travers l'interface Power BI, une vidéo d'instruction est prévue au début de la version publique pour mieux accompagner les utilisateurs dans la lecture des résultats.

2.2 Résultats et analyse de résultats

L'analyse des résultats a été organisée en trois niveaux de lecture. Le premier consiste en une comparaison des territoires internes du Département (Communes, EPT), le deuxième se base sur la

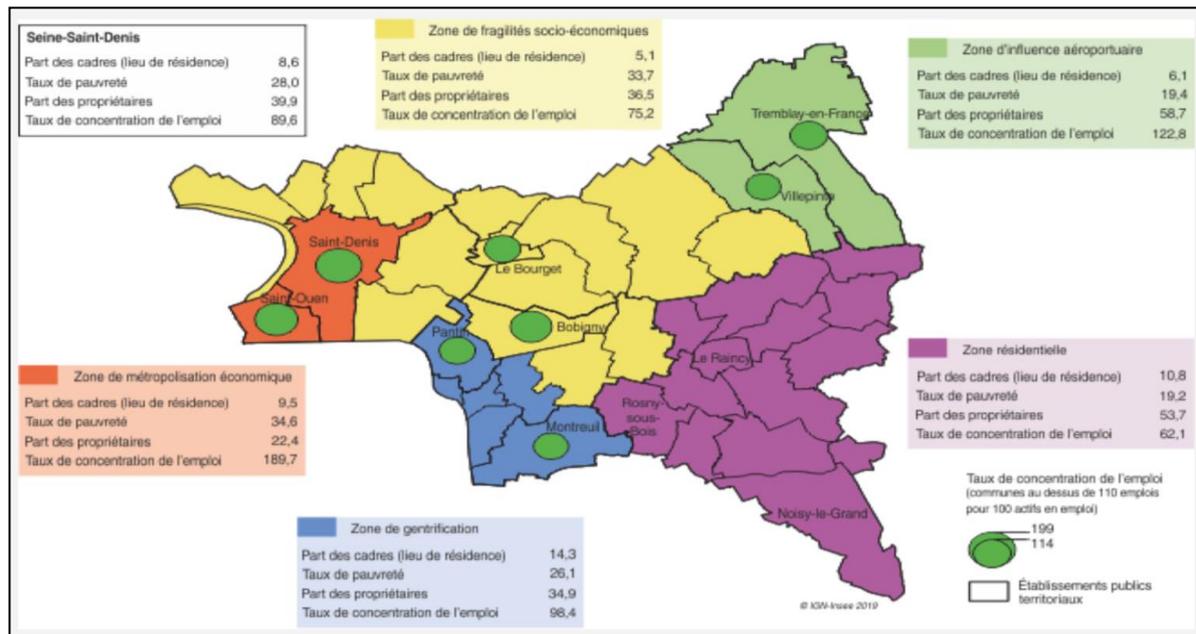
création d'un référentiel pour effectuer des comparaisons vers d'autres territoires, et le troisième aborde les six thématiques liées aux composantes du système alimentaire.

2.2.1 Comparaison interne du Département Seine-Saint -Denis

L'analyse interne s'est concentrée sur une observation à l'échelle communale, servant ainsi de référentiel de comparaison. Les données collectées pour chaque commune permettent de mettre en lumière les disparités ainsi que les lacunes d'informations pour certaines d'entre elles. À ce niveau, trois perspectives d'analyse sont envisageables. La première consiste en une comparaison directe entre les 40 communes du Département ; cependant, les contrastes significatifs au sein du territoire compliquent l'interprétation des données. Une deuxième approche, plus administrative, est proposée par une comparaison entre les quatre EPT : Plaine Commune, Paris Terre d'Envol, Grand Paris Grand Est et Est Ensemble, chacun regroupant entre 9 et 14 communes (voir figure 1). Enfin, la troisième perspective repose sur une classification sociale et économique, réalisée par l'Insee, qui regroupe les communes selon un ensemble d'indicateurs socio-économiques et leur évolution entre 1999 et 2015. Cette approche définit cinq zones aux trajectoires distinctes : gentrification, fragilités socio-économiques, zones résidentielles, métropolisation économique et influence aéroportuaire (voir figure 5). Ces catégories ont servi de base pour le traitement des données dans cette étude. Les indicateurs retenus pour établir ces classifications incluent la « part des cadres », le « taux de pauvreté », la « part des propriétaires » et le « taux de concentration de l'emploi », ce dernier mesurant le nombre d'emplois pour 100 actifs résidant dans la zone.

Ces trois perspectives offrent une vision globale et précise de la Seine-Saint-Denis. La comparaison entre communes met en lumière celles qui sont les plus avancées et celles qui accusent un retard en matière d'alimentation. L'analyse par EPT clarifie le contexte administratif et géographique des communes, tandis que la classification par typologie offre une compréhension du cadre social et économique, permettant ainsi une comparaison entre communes plus équilibrée, fondée sur des bases d'opportunités équitables. En fonction des indicateurs, il sera appliqué la perspective la plus pertinente, selon le cas.

FIGURE 5 : PARTITIONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES COMMUNES DE LA SEINE-SAINT-DENIS EN CINQ ZONES



(Sources : Insee, Filosofi 2015, recensements de la population 1968 et 2015)

2.2.2 Construction d'un référentiel à l'échelle France

Dans l'objectif de pouvoir se comparer aux autres territoires, il a été envisagé la construction d'un référentiel. Afin de ne pas faire d'arbitrages pour le choix du territoire, ce référentiel a été basé sur une médiane nationale. Cela permet de situer la comparaison, à l'échelle de la commune comme à l'échelle du Département, que ce soit en termes de progrès ou de retard sur des questions d'alimentation. Cependant, ce référentiel n'a pas pu être appliqué à l'intégralité des données, mais seulement à celles pour lesquelles des informations au niveau national étaient accessibles (environ 50 % des indicateurs). Lorsque des données étaient disponibles pour la Métropole ou la Région Île-de-France, leurs moyennes ont également été utilisées comme référence pour les comparaisons.

2.2.3 Analyse par Thématiques

Ce troisième cadre d'analyse s'inscrit dans une approche centrée sur le système alimentaire, au sein duquel six thèmes principaux ont été définis pour l'observation des indicateurs. Ces thèmes incluent la gouvernance, la production, la transformation et la distribution, la lutte contre la précarité alimentaire, la restauration collective et la lutte contre le gaspillage alimentaire, ainsi que la consommation et la gestion des déchets. En alignant ces axes thématiques avec les objectifs stratégiques de la SNANC, les indicateurs ont été regroupés afin d'en dégager des résultats thématiques. Ce regroupement permet une analyse à double niveau : une vue d'ensemble des

thématiques du système alimentaire tout en facilitant une exploration plus approfondie des différentes composantes. Cela rend les résultats facilement accessibles et utilisables selon les besoins des parties prenantes. Cette approche favorise l'élaboration de politiques publiques adaptées, qu'elles soient spécifiques ou homogènes, en fonction des résultats obtenus.

2.3 Diffusion des résultats

La diffusion des résultats constitue une phase cruciale du projet, car leur communication et leur accessibilité favoriseront leur utilisation et valoriseront le travail accompli. Ainsi, trois méthodes de diffusion ont été envisagées :

Tout d'abord, les résultats seront systématiquement publiés sur l'outil Power BI, dont la version accessible au public permet un partage facile via un lien URL. Ces résultats sont présentés sous forme de tableau de bord, accompagnés d'explications et d'analyses succinctes pour en faciliter l'interprétation (Annexe 5). Ensuite, pour les personnes moins familières avec le numérique, une fiche de synthèse de quatre pages sera élaborée, résumant les principaux résultats et éléments clés du projet. Ce format pourra être consulté de manière isolée ou en complément de la version Power BI. Les deux formats visent à atteindre tous les publics intéressés par le système alimentaire en Seine-Saint-Denis. Enfin, une restitution orale est également prévue lors de l'événement « Rencontres annuelles du PAT », qui se tiendra le mois de février 2025. Lors de cette occasion, les principaux résultats et enseignements du projet seront exposés. Cette présentation s'adresse aux élus, aux décideurs, aux responsables et chargés de mission en alimentation, aux collectivités, ainsi qu'aux acteurs de l'économie sociale et solidaire et à la société civile engagés dans le PAT de Seine-Saint-Denis.

Ces trois formats ont pour objectif initial de partager les principaux résultats dans l'espoir d'éveiller l'intérêt et de mobiliser les parties prenantes, afin de déclencher des dynamiques de renforcement du système alimentaire en Seine-Saint-Denis.

PARTIE III

3. L'observation du Département Seine-Saint-Denis

3.1. Extrait d'analyses et résultats par thématiques

Le système alimentaire en Seine-Saint-Denis fait face à des défis complexes nécessitant une réflexion approfondie et des actions concertées. Les questions fondamentales qui se posent sont les suivantes : Quelles sont les caractéristiques d'un système alimentaire durable et inclusif dans ce Département ? Comment des initiatives comme le PAT peuvent-elles servir de levier pour appliquer les recommandations de la SNANC ? De plus, dans quelle mesure l'observatoire du système alimentaire de la Seine-Saint-Denis peut-il contribuer à mettre en lumière les enjeux spécifiques à chaque commune pour faire du PAT un véritable outil d'action ?

Cette partie vise à examiner ces questions en abordant les aspects de la gouvernance, de la production, de la lutte contre la précarité alimentaire, de la restauration collective, de la transformation et du commerce de gros, ainsi que de l'offre alimentaire. Une analyse détaillée, en accord avec les objectifs stratégiques de la SNANC, mettra en lumière comment l'intégration de principes de durabilité, d'équité et de santé par le PAT peut façonner l'avenir du système alimentaire en Seine-Saint-Denis, grâce à l'observatoire établi.

3.1.1 Gouvernance

La SNANC présente des objectifs stratégiques clés pour établir une gouvernance efficace en faveur d'un système alimentaire durable d'ici 2030³. Elle propose en premier lieu d'harmoniser les politiques en lien avec l'agriculture et l'alimentation, en adoptant une approche « Une seule santé (*One Health*)⁴ » qui intègre la santé, l'environnement et le bien-être animal. Elle insiste aussi sur la nécessité d'une mise en œuvre coordonnée et mesurable de ces politiques, prenant en compte tous les aspects de la durabilité. Deuxièmement, elle suggère de fixer des objectifs quantifiables et d'allouer les ressources nécessaires pour les atteindre, en tenant compte des trajectoires de consommation et de production, tout en respectant les engagements liés au changement climatique et à la biodiversité. Enfin, la SNANC souligne l'importance de garantir un accès universel à une alimentation saine et durable, en reconnaissant le droit à l'alimentation et en tenant compte des spécificités locales. L'inclusivité, la transparence et la collaboration entre les parties prenantes sont également des éléments essentiels de cette gouvernance.

³ Contribution du CNA à la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat.

⁴ Le concept « Une seule santé (*One Health*) » Il se fonde sur la triade de la santé environnementale, de la santé animale et de la santé humaine, indissociables compte tenu de leurs étroites interactions et interdépendances.

Comment le PAT de la SSD peut-il contribuer ?	Quelle est la contribution de l'observatoire ?
<ul style="list-style-type: none"> • Développer davantage l'axe « One Health » (une seule santé). • Développer le processus d'évaluation du PAT pour atteindre les objectifs. • Renforcer, en fonction de ces résultats, la prise en compte des critères de santé, écologiques et sociaux. • Favoriser la transition écologique et le bien-être animal, le développement de l'agriculture urbaine, l'agriculture diversifiée, le renouvellement générationnel des agriculteurs, l'insertion dans les métiers de l'alimentation. • Favoriser la prise en compte de la démocratie alimentaire en impliquant les acteurs de la société civile dans leur élaboration. • Donner des moyens alloués à l'animation et la coordination pour assurer leur pérennité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Visualiser l'état actuel du territoire en termes de politiques favorisant un système alimentaire durable, et de comparer les secteurs plus ou moins avancés. • Aider à identifier les indicateurs nécessaires au déploiement des chantiers du PAT en concordance avec la SNANC. • Aider à repérer les territoires qui s'engagent davantage sur le plan politique en ce qui concerne l'alimentation.

(Source : élaboration par l'auteure)

Concernant la gouvernance, trois indicateurs ont été examinés : la présence d'une stratégie alimentaire systémique, l'existence d'un chargé de mission alimentation, et le fait qu'un élu soit spécifiquement dédié à la thématique alimentaire. Ces éléments donnent un aperçu de la maturité de la collectivité face aux enjeux alimentaires locaux, ainsi que de l'existence d'un engagement et d'une ambition politique en la matière.

Dans le domaine des résultats, l'EPT Plaine Commune, regroupant neuf municipalités, se démarque par son Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé depuis 2021 et par des initiatives de collaboration entre les villes, notamment Aubervilliers, Saint-Denis et Stains. La ville de Sevran, dans l'EPT Paris Terre d'Envol, a également intégré les risques liés à la sécurité alimentaire et sanitaire dans son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Bien que l'EPT Est Ensemble soit animé par une dynamique forte en matière d'alimentation, notamment dans les villes de Romainville, Montreuil et Pantin où les associations jouent un rôle prépondérant, un cadre stratégique véritablement soutenu par les collectivités pour progresser sur les enjeux du système alimentaire fait encore défaut. En ce qui concerne l'EPT Grand Paris Grand Est, il accuse pour l'instant un retard en termes de gouvernance comparé aux autres EPT, selon les indicateurs étudiés.

Il a été constaté qu'il y a peu de chargés de mission spécifiquement dédiés aux enjeux alimentaires, en dehors du secteur de la restauration collective, ce qui complique l'application de stratégies cohérentes et durables. L'engagement politique des élus varie également, et toutes les villes ne disposent pas d'élus spécifiquement dédiés à l'alimentation. Dans l'EPT Plaine Commune, chaque commune a un élu

réfèrent pour le PAT, ce qui témoigne d'un certain niveau d'engagement politique, contrairement aux autres EPT où la présence d'élus en lien avec l'alimentation est sporadique et moins significative.

D'autres indicateurs de gouvernance ont également été envisagés (voir annexe 1), tels que l'existence d'une approche démocratique face aux questions alimentaires, la mise en place de systèmes d'évaluation et de suivi des actions, le budget alloué aux politiques alimentaires, ainsi que l'interconnexion entre les différents acteurs concernés. Cependant, en raison de limitations techniques et temporelles de cette étude, ces éléments n'ont pas pu être approfondis. Néanmoins, ces indicateurs pourraient contribuer à enrichir une analyse plus détaillée de la gouvernance dans le Département de la Seine-Saint-Denis.

3.1.2 Production

La SNANC présente trois principaux objectifs stratégiques pour atteindre une production durable d'ici 2030. Le premier vise à pérenniser les emplois agricoles et agroalimentaires en assurant une juste rémunération et une meilleure distribution des aides publiques. Le second objectif concerne la préservation des terres agricoles pour garantir la souveraineté alimentaire tout en réalisant une transition agroécologique. Enfin, le troisième objectif appelle à accélérer la transition vers des modes de production agroécologiques, notamment biologiques, en renforçant la biodiversité, en protégeant la santé des travailleurs et des animaux, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, et en adaptant les systèmes d'élevage pour répondre à la demande tout en soutenant les producteurs.

Comment le PAT de la SSD peut-il contribuer ?	Quelle est la contribution de l'observatoire ?
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les systèmes agroalimentaires locaux et durables en y intégrant l'ensemble des parties prenantes de la chaîne alimentaire. • Accorder une place prépondérante et une valorisation à l'agriculture urbaine en mettant en avant son potentiel écologique, social, nourricier et de soutien à l'économie locale. • Encourager le développement de l'agriculture biologique, soutenir l'installation et la conversion vers des pratiques agricoles biologiques, et promouvoir la commercialisation de ces produits. • Renforcer le lien entre la production et les structures du territoire pour favoriser une alimentation locale, durable et de qualité. Par exemple, soutenir la création d'une plateforme de coordination des initiatives existantes pour une mise en relation entre producteurs agricoles, négociants, 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un état des lieux de l'agriculture urbaine dans le département, pour mettre en évidence les différents potentiels à renforcer en fonction des territoires. • Dresser un panorama des principaux maillons de la chaîne alimentaire du Département (production, transformation, distribution, commercialisation et la consommation de produits biologiques à l'échelle commune, et d'EPT). • Fournir des informations concernant le type de production dans le Département, en identifiant les territoires de production biologique et conventionnelle.

transformateurs, metteurs en marchés et associations contribuant à la lutte contre la précarité alimentaire.	
--	--

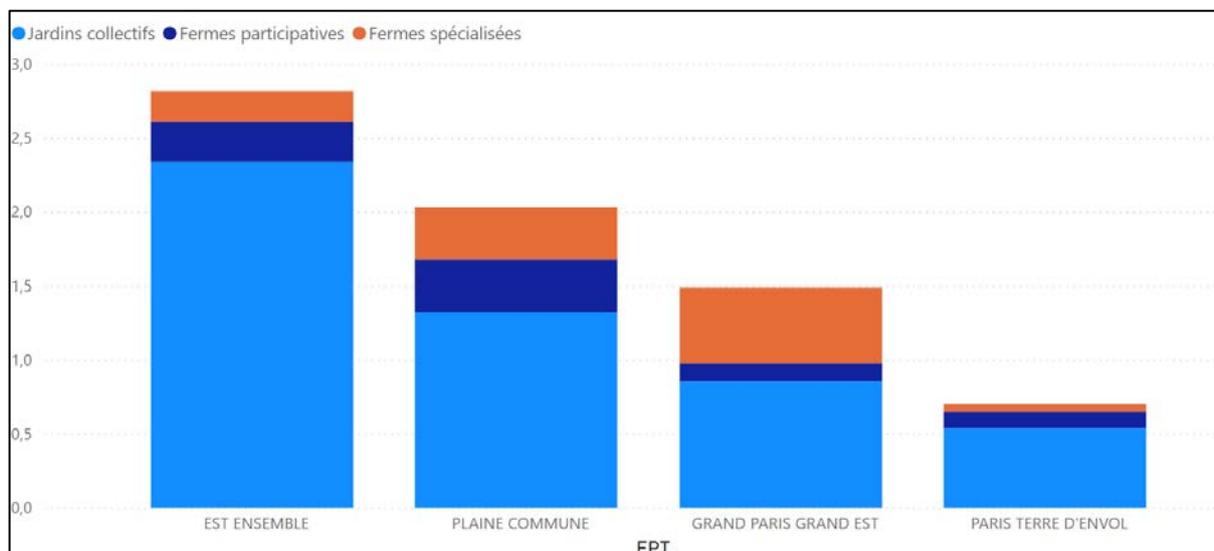
(Source : élaboration par l'auteure)

Concernant la production, les indicateurs d'observation ont été scindés en deux groupes. Le premier est consacré à la caractérisation de l'agriculture de production, tandis que l'autre se concentre sur l'agriculture urbaine, qui est assez répandue sur le territoire. À titre d'exemple, seuls les résultats et analyses principaux liés à cette dernière seront présentés ici.

Pour le choix des indicateurs, nous nous sommes appuyés sur la classification fournie par l'AFAUP, qui distingue trois catégories majeures de projets d'agriculture urbaine. Il en résulte trois indicateurs à examiner : le nombre de jardins et potagers collectifs, qui favorisent la création d'espaces de production partagés ; le nombre de fermes urbaines participatives, qui allient agriculture et activités culturelles ; et le nombre de fermes urbaines spécialisées, orientées principalement vers la production agricole. Ces initiatives témoignent de la richesse et de la diversité du paysage agricole urbain, tout en offrant des alternatives aux habitants de la Seine-Saint-Denis.

En ce qui concerne les résultats, parmi les trois catégories d'agriculture urbaine, les jardins collectifs sont plus proportionnés sur le Département, représentant 72 % de l'ensemble, ce qui les place au-dessus de la moyenne régionale (64 %) et légèrement en dessous de celle de la France métropolitaine (81 %). Les fermes participatives et spécialisées, bien qu'elles ne comptent respectivement que 12 % et 16 %, contribuent également de manière significative au paysage de la Seine-Saint-Denis, surpassant ainsi les chiffres métropolitains qui affichent 9 % pour les fermes participatives et 10 % pour les fermes spécialisées. L'EPT Est Ensemble et Plaine Commune ressortent par le nombre d'espaces consacrés à l'agriculture urbaine par rapport à leur population totale (voir figure 6). D'autre part, l'EPT Grand Paris Grand Est se révèle être celui avec le plus grand nombre de fermes spécialisées. Malgré son passé agricole, ce territoire, aujourd'hui principalement résidentiel, et plus largement le Département, dispose d'un potentiel considérable tant sur le plan de la sécurité alimentaire que sur celui du développement économique lié à l'agriculture urbaine.

FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPACES PAR TYPE D'AGRICULTURE URBAINE EN SEINE-SAINT-DENIS PAR 10 000 HABITANTS ET PAR EPT



Source : Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP).

Il est important de signaler une difficulté majeure dans la collecte et la disponibilité des informations par commune concernant l'agriculture urbaine. Sur 40 communes, trois d'entre elles (Drancy, Neuilly-Plaisance, Gagny) n'ont pas de données disponibles, tandis que les informations sur les autres communes peuvent s'avérer incomplètes en raison de la complexité du recensement. Un travail de terrain est conseillé pour enrichir l'analyse et mettre à jour la base de données, ainsi que pour explorer d'autres indicateurs relatifs aux surfaces, aux types de cultures/élevages, à l'orientation technico-économique, à la gestion des semences, tout en observant la dynamique d'évolution des nouveaux espaces dédiés à l'agriculture urbaine en Seine-Saint-Denis.

3.1.3 Transformation et commerce de gros

En ce qui concerne les objectifs stratégiques de la SNANC pour la transformation, plusieurs axes clés se dégagent. Il s'agit de favoriser une transition vers des pratiques de fabrication et de transformation des denrées alimentaires qui soient plus durables, responsables et transparentes, tout en tenant compte des attentes des consommateurs. La SNANC vise également à encourager les acteurs du secteur agro-alimentaire à proposer des produits de meilleure qualité nutritionnelle, issus de modes de production durables, et à réduire le gaspillage alimentaire ainsi que les déchets d'emballage, tout en préservant la compétitivité de la production française. Par ailleurs, elle soutient le développement de solutions de transformation de proximité, telles que des abattoirs ou des conserveries, en veillant à leur viabilité économique pour promouvoir une alimentation locale et valoriser les produits non écoulés dans les circuits conventionnels.

Comment le PAT de la SSD peut-il contribuer ?	Quelle est la contribution de l'observatoire ?
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les filières adoptant des pratiques de transformation durables tout en intégrant une approche globale de la qualité des produits, les dimensions nutritionnelles, sanitaires et environnementales. • Mieux connaître le réseau des acteurs engagés dans la transformation dite « durable », en facilitant leur mise en relation pour favoriser la mutualisation des outils de transformation et l'échange de bonnes pratiques. • Mettre en avant les acteurs qui s'investissent dans des démarches de fabrication écoresponsables, en valorisant leur production, par exemple à travers une mise à jour plus régulière des données du site « Made In Seine-Saint-Denis ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un état des lieux des acteurs de la transformation en fournissant des informations générales sur les différentes filières. • Proposer un premier aperçu des acteurs impliqués dans des pratiques de transformation considérées comme « durables ». • Identifier les zones géographiques présentant un potentiel pour le développement d'activités de transformation.

(Source : élaboration par l'auteure)

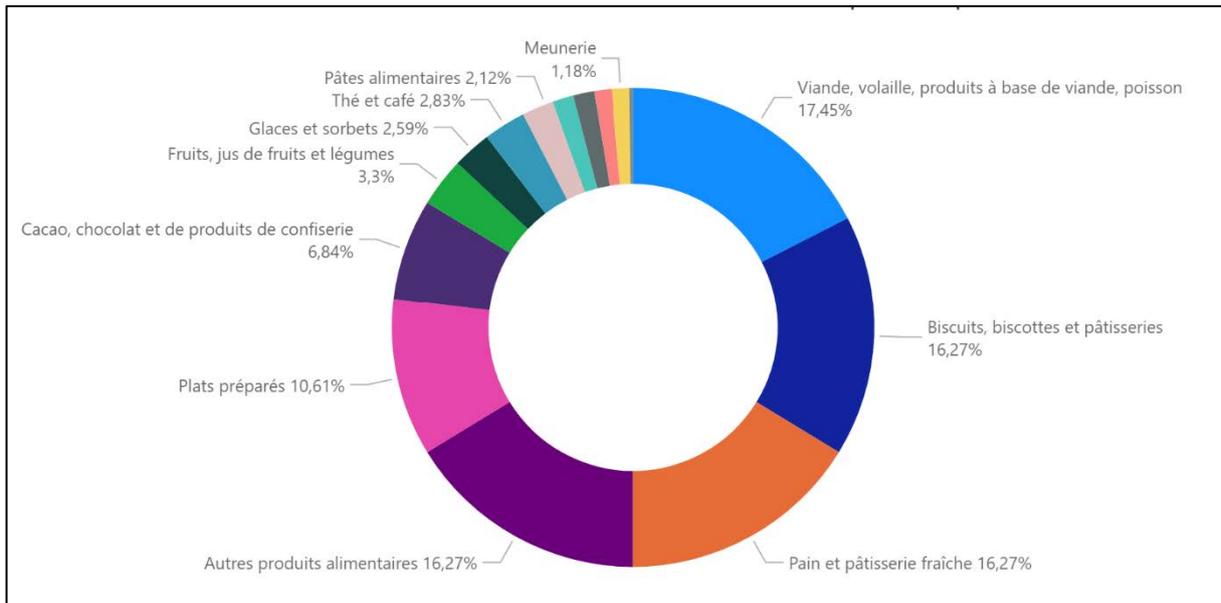
Pour ce qui est de la transformation et du commerce de gros, les indicateurs choisis pour l'analyse comprennent le nombre d'entreprises de première et de deuxième transformation⁵, ainsi que le nombre d'entreprises de commerce de gros, répartis par filière et par commune, tant en agriculture conventionnelle qu'en agriculture biologique. A titre illustratif, seuls les principaux résultats et analyses concernant la transformation seront exposés ici.

Concernant la répartition des différentes filières dans le Département de la Seine-Saint-Denis, la filière de transformation des viandes prédomine, représentant 17,4 % de l'ensemble (comprenant viandes, volailles, charcuteries, poissons, mollusques et crustacés). Suivent les filières pain et pâtisseries fraîches, biscuits, biscottes et pâtisseries, ainsi qu'autres produits alimentaires⁶, chacune réalisant 16,2 % du total (voir figure 7). En ce qui concerne la répartition par EPT, Est Ensemble ressort avec le plus fort pourcentage de structures de transformation, atteignant 33 %. Il est suivi par Grand Paris Grand Est avec 27,2 %, Plaine Commune avec 25,5 %, et Paris Terre d'Envol, qui n'affiche que 14,4 %. En examinant la répartition des structures de transformation par commune, on observe que la majorité des communes (63 %) comptent entre 1 et 10 structures, 30 % en ont entre 11 et 20, tandis que seulement 7 % possèdent plus de 20 structures (les communes de Montreuil (Est Ensemble), Noisy-le-Grand (Grand Paris Grand Est) et Saint-Ouen-sur-Seine (Plaine Commune)).

⁵ Les industries de première transformation, traitent rapidement les matières premières après récolte pour les stabiliser et faciliter leur transport et stockage (généralement d'ingrédients), et les industries de seconde transformation, élaborent des aliments prêts à consommer (comme le pain ou le fromage) (Renard, 2022)

⁶ Cette catégorie comprend : entremets, arômes alimentaires, soupes, succédanés du miel et de sucres, sandwiches et pizzas, levures, ovoproduits et compléments alimentaires.

FIGURE 7 : RÉPARTITION TAUX ENTREPRISES DE PREMIER ET DEUXIÈME TRANSFORMATION PAR FILIÈRES DANS SEINE-SAINT-DENIS



Source : Base de données SIREN 2024

Ces résultats montrent une tendance marquée parmi trois filières, bien que la répartition sur le territoire soit relativement diversifiée. À l'exception de Paris Terre d'Envol, les structures sont dispersées de manière proportionnelle sur les autres EPT, conférant à chacun d'entre eux une singularité en matière de filières. Par conséquent, ces données illustrent la dynamique de transformation en cours dans le département, offrant ainsi des opportunités pour le développement économique et l'accès à l'emploi.

En ce qui concerne les filières de transformation biologique, il a été observé que la densité d'entreprises est significativement inférieure à celle du secteur conventionnel. En effet, celles-ci ne représentent que 4,2 % de l'ensemble des entreprises de transformation en Seine-Saint-Denis. Cette situation pourrait être attribuée à un manque de données concernant le recensement des entreprises engagées dans la production biologique. Néanmoins, l'écart observé est considérable et reflète probablement une réalité, même si la collecte des données peut souffrir de biais sur sa fiabilité. En ce qui concerne les communes, Montreuil (dans l'EPT Est ensemble) se démarque en abritant à elle seule un tiers (33 %) des entreprises bio, tandis que Saint-Denis (Plaine Commune) représente 11 % des entreprises de transformation biologique. Étant toutes deux situées à proximité de Paris, elles peuvent s'avérer influencées par les dynamiques de la capitale.

Par ailleurs, d'autres indicateurs liés à la transformation et à la territorialisation ont été envisagés, tels que le nombre de structures de transformation alimentant la production locale, la restauration collective, ou encore l'agriculture urbaine. Cependant, cela requiert un effort de recherche de terrain pour recueillir les données nécessaires. Il est donc recommandé d'explorer ces aspects afin de préciser les résultats obtenus. Ainsi, les données relatives à la transformation biologique doivent être complétées.

3.1.4 Lutte contre la précarité alimentaire

La SNANC vise à lutter contre la précarité alimentaire en mettant au cœur de ses objectifs le droit à l'alimentation pour tous. Pour cela, elle propose d'augmenter l'aide de l'État en soutenant les producteurs locaux d'agriculture durable, améliorant ainsi la qualité des produits alimentaires et garantissant une rémunération équitable aux producteurs. La SNANC insiste également sur la nécessité de mieux coordonner les acteurs de l'aide alimentaire pour créer des solutions efficaces et éviter les doublons. En outre, elle défend le concept de démocratie alimentaire, encourageant l'éducation et la participation des citoyens dans les décisions liées à leur alimentation. Ces objectifs visent à favoriser une société plus juste, où chacun peut se nourrir dignement et contribuer à un avenir équitable.

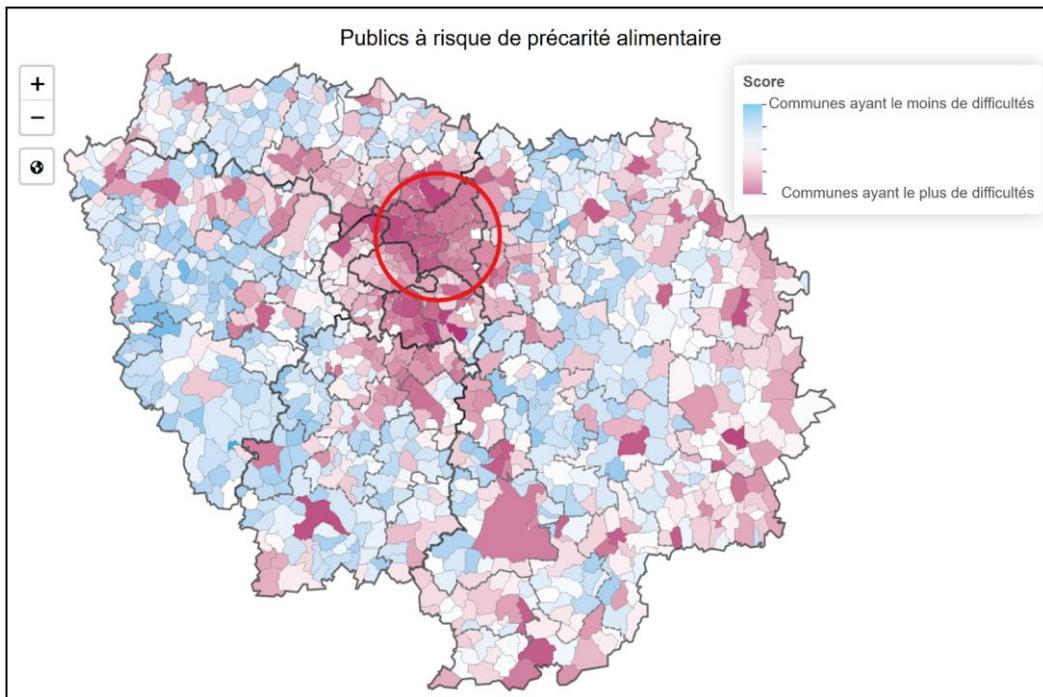
Comment le PAT de la SSD peut-il contribuer ?	Quelle est la contribution de l'observatoire ?
<ul style="list-style-type: none"> • Établir une coordination entre les acteurs de la précarité alimentaire afin de mutualiser les ressources et d'améliorer l'efficacité des aides alimentaires. • Faciliter l'accès à une alimentation saine et durable pour tous en consolidant les initiatives expérimentées dans le Département (projet Passerelles et Vit'alim). • Évaluer la qualité nutritionnelle et environnementale des aides alimentaires. • Encourager des initiatives en faveur de la démocratie alimentaire en plaçant la participation citoyenne au centre des préoccupations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les territoires ayant progressé dans la lutte contre la précarité alimentaire. • Cartographier les besoins en aide alimentaire en tenant compte des différents niveaux de risque de précarité alimentaire dans les zones concernées. • Recenser les initiatives mises en place par chaque territoire pour combattre la précarité alimentaire. • Contextualiser la situation de la précarité alimentaire dans le Département en utilisant des données socio-économiques.

(Source : élaboration par l'auteure)

D'après le diagnostic sur la précarité alimentaire en Île-de-France mené entre 2021 et 2022 par le Crédoc et l'ANSA, la Seine-Saint-Denis ressort comme un territoire à risque de précarité⁷, certaines communes éprouvant des difficultés plus prononcées que celles d'autres départements de la région (voir figure 8). Dans ce cadre, divers indicateurs ont été examinés pour évaluer les dispositifs d'aide alimentaire disponibles sur le territoire. Ces indicateurs incluent le nombre de structures proposant la distribution de repas, la restauration solidaire en salle, les colis alimentaires, le nombre d'épiceries sociales et solidaires, ainsi que la présence d'aides financières directes et indirectes.

⁷ Cette analyse s'appuie sur plusieurs indicateurs sociaux et économiques pouvant affecter la précarité alimentaire. (Indice issu d'un croisement de données sur 5 axes : l'offre alimentaire, l'aide alimentaire, les publics à risque de précarité alimentaire, la grande précarité, la santé publique).

FIGURE 8 : RISQUE DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE EN ILE DE FRANCE



Source : ANSA-CREDOC, 2023

Les résultats montrent une disparité notable entre les communes de la Seine-Saint-Denis. Certaines, comme Saint-Denis et l'île-Saint-Denis dans l'EPT Plaine Commune, Le Bourget dans l'EPT Paris Terre d'Envol, et Bobigny dans l'EPT Est Ensemble, bénéficient de meilleures infrastructures et un réseau plus solide, tandis que d'autres, telles que Montfermeil et Gournay-sur-Marne dans l'EPT Grand Paris Grand Est, offrent moins de services d'aide alimentaire. Concernant l'aide financière directe, de type sécurité sociale de l'alimentation, le Département a mis en place, en partenariat avec l'ONG Action contre la Faim⁸, une expérimentation de la « carte alimentation durable (Vit'alim) » dans quatre communes représentatives de chaque EPT (Montreuil, Sevran, Villetaneuse et Clichy-sous-Bois), profitant à 1 350 bénéficiaires. Ce dispositif vise à renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir des habitants. De plus, les villes de Romainville (Est Ensemble) et Rosny-sous-Bois (Grand Paris Grand Est) ont introduit un système de bons alimentaires pour les personnes identifiées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comme étant en situation de précarité alimentaire. En ce qui concerne l'aide financière indirecte, comme la tarification sociale pour la restauration collective, toutes les communes de la Seine-Saint-Denis mettent en œuvre ce dispositif. À cet égard, la ville de Saint-Denis (Plaine Commune) expérimente également la gratuité des repas pour tous les enfants scolarisés.

Bien que les dispositifs d'aide alimentaire soient clairement établis dans le Département, il est crucial d'évaluer leur qualité. Des indicateurs portant sur la qualité nutritionnelle et environnementale enrichiront cette analyse. Cela nécessite une collaboration entre tous les acteurs impliqués, tant en amont qu'en aval. Une exploration de ces indicateurs devra être effectuée dans un avenir proche pour

⁸ Action contre la Faim: ONG internationale humanitaire qui lutte depuis plus de 40 ans contre la faim dans le monde.

assurer un accès à une alimentation saine et durable pour l'ensemble des habitants de la Seine-Saint-Denis.

3.1.5 Restauration collective et lutte contre le gaspillage alimentaire

En ce qui concerne la restauration collective, en vue d'atteindre un système alimentaire durable d'ici 2030, la SNANC propose de mettre en place, développer et réformer l'accompagnement économique de la restauration collective pour permettre d'atteindre les objectifs EGALIM. (L'introduction d'au moins 50 % de produits durables, dont 20 % de produits biologiques, dans l'approvisionnement). Face à des défis économiques divers, la SNANC souligne aussi la nécessité de renforcer la formation des professionnels de la restauration collective, y compris sur la création de menus végétariens équilibrés et attractifs, l'élaboration de recettes durables et économiques, ainsi que l'augmentation de la part de produits d'origine végétale dans les menus. Enfin, il évoque la gestion logistique de l'approvisionnement en matières premières végétales comme un aspect stratégique.

Comment le PAT de la SSD peut-il contribuer ?	Quelle est la contribution de l'observatoire ?
<ul style="list-style-type: none"> • Aider les collectivités à utiliser l'outil « Ma cantine » en les accompagnant dans sa mise en œuvre. • Inciter les collectivités à approfondir leurs objectifs vis-à-vis de la loi Egalim. • Faciliter les échanges entre les acteurs de la restauration collective, afin que ceux qui sont en retard puissent bénéficier de l'expérience de ceux déjà engagés dans une démarche de durabilité. • Renforcer l'approvisionnement local en encourageant les collectivités à adapter leurs marchés pour favoriser une production respectueuse de l'environnement. • Encourager la formation des professionnels de la restauration collective afin d'adopter des pratiques plus durables, en adéquation avec les objectifs nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un état des lieux de la restauration collective dans le Département de la Seine-Saint-Denis, en soulignant les disparités entre les territoires quant à l'application de la loi Egalim. • Fournir des données qui permettent d'évaluer les principales difficultés auxquelles les collectivités font face pour mettre en place un modèle de restauration collective à la fois durable et en accord avec la législation. • Mettre en lumière le déséquilibre territorial lié à l'utilisation de l'outil « Ma cantine », qui pourrait bénéficier d'un accompagnement plus adapté dans cette démarche administrative.

(Source : élaboration par l'auteure)

En ce qui concerne la restauration collective et la lutte contre le gaspillage alimentaire, les indicateurs choisis pour être explorés par commune sont basés sur le taux de respect de la loi EGAlim, le nombre de repas servis par jour, le nombre de cantines par type de gestion (régie ou concession), le nombre de cuisines par type (centrale, de production ou satellite), les tonnes de récupération de déchets alimentaires, le nombre d'atelier de sensibilisation mise en place contre le gaspillage ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Pour le gouvernement, les cantines scolaires représentent des leviers essentiels pour favoriser une transition alimentaire plus durable. À cet égard, seuls les résultats et analyses principaux relatifs aux taux de conformité avec la loi EGalim seront présentés ici (voir tableau 1). Ces éléments incluent l'approvisionnement en produits locaux, biologiques et durables, la lutte contre le gaspillage alimentaire, ainsi que l'éducation des convives sur les enjeux alimentaires.

Dans le Département de la Seine-Saint-Denis, l'approvisionnement conforme à la loi est à 16% légèrement supérieur à la moyenne nationale (15%) mais inférieur à la moyenne régionale (27%). Pour les produits bio, il est conforme à la moyenne régionale (20%) et supérieur à la nationale (15%), tandis que pour les produits durables, il reste en dessous de la moyenne régionale et nationale avec 14%. Le gaspillage alimentaire y est préoccupant (13%) contre 29% régionaux et 36% nationaux, et la diversité des menus est insuffisante. L'interdiction du plastique progresse lentement, soulevant des questions sur les priorités environnementales, et la sensibilisation des convives sur la qualité des aliments est jugée insuffisante.

Dans l'ensemble, l'analyse de la transition alimentaire par rapport à EGalim dans les cantines scolaires de la Seine-Saint-Denis met en évidence à la fois des réussites et des axes d'amélioration. Bien que des progrès aient été réalisés en matière d'approvisionnement bio, le Département doit intensifier ses efforts pour se conformer aux objectifs d'approvisionnement durable, lutter contre le gaspillage alimentaire, diversifier les menus, interdire le plastique et sensibiliser les convives. Cela nécessitera une meilleure coordination entre les acteurs locaux, une formation adéquate pour le personnel de restauration scolaire, ainsi que des engagements politiques clairs pour soutenir cette transition.

TABLEAU 1 : POURCENTAGE DE RESPECT DE LA LOI EGALIM

OBJECTIF EGALIM	DEPARTEMENT SSD	ILE DE FRANCE (moyenne)	FRANCE (moyenne)
Objectif d'approvisionnement	16%	27%	15%
Produits Bio	20%	20%	15%
Produits durables et de qualité (hors bio)	14%	21%	15%
Lutte contre le gaspillage	13%	29%	36%
Diversification des menus	33%	64%	53%
Interdiction du plastique	22%	42%	42%
Information des convives	22%	35%	34%

Source : Ministère d'agriculture, outil « Ma cantine »

D'autres indicateurs pour examiner l'approvisionnement local dans la restauration collective ont été pris en compte, tels que le nombre d'allotissements dans le marché public dédié à l'approvisionnement et le taux d'approvisionnement en circuit court. Cependant, pour des raisons techniques, il n'a pas été possible d'obtenir ces données. Il serait cependant souhaitable de les explorer pour la suite afin de compléter l'analyse et de nous renseigner davantage sur le mode d'approvisionnement dans le département.

3.1.6 Offre alimentaire (distributeurs, commerces, restauration)

La SNANC expose des objectifs en vue d'établir une offre alimentaire durable d'ici 2030, articulés autour de plusieurs axes clés. Il s'agit tout d'abord d'assurer un accès équitable à une alimentation saine et durable pour tous, en renforçant l'économie locale. Ensuite, il est nécessaire de réduire l'impact environnemental en favorisant les produits durables, notamment par le biais de l'agriculture biologique et de la consommation de produits végétaux, tout en limitant la viande et les produits laitiers et en combattant le gaspillage alimentaire. Parallèlement, la réglementation du marketing doit encadrer la publicité pour les produits peu sains afin de protéger les consommateurs, en particulier les enfants, tout en encourageant une communication positive autour des aliments sains. L'éducation et la sensibilisation jouent également un rôle crucial en informant la population sur l'empreinte carbone de l'alimentation et en promouvant une consommation équilibrée et diversifiée, orientée vers une diminution des produits d'origine animale. Enfin, un effort pour garantir une information transparente permettra de comprendre l'impact de l'alimentation sur la santé, l'environnement et le bien-être animal. Ces objectifs concourent à la mise en place d'une offre alimentaire plus juste, soucieuse de l'environnement et de la santé.

Comment le PAT de la SSD peut-il contribuer ?	Quelle est la contribution de l'observatoire ?
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'accès à une offre alimentaire durable et de qualité pour tous les habitants de la Seine-Saint-Denis, en soutenant les collectivités, en particulier les communes des quartiers prioritaires confrontés à des enjeux socio-économiques. • Faciliter la logistique d'approvisionnement en encourageant le développement de circuits courts et locaux. • Instaurer des dispositifs d'accompagnement pour l'affichage de logos informant sur la qualité nutritionnelle et environnementale des produits commercialisés. • Valoriser les réseaux d'acteurs engagés dans une offre alimentaire sociale et durable à travers la revitalisation du site "Made In Seine-Saint-Denis". • Connecter les structures ayant déjà adopté une démarche de commercialisation responsable, saine et durable avec les collectivités et les entreprises, afin de garantir un accès élargi. • Organiser des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir une 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'offre alimentaire de la Seine-Saint-Denis en soulignant les enjeux spécifiques de chaque territoire. • Appréhender la dynamique de l'offre alimentaire en l'inscrivant dans un contexte socio-économique. • Établir un premier aperçu du paysage alimentaire au niveau des communes et des Établissements Publics Territoriaux (EPT). • Fournir des informations sur la disponibilité des produits frais, notamment les fruits et légumes proposés dans des structures telles que les AMAP, les marchés de plein vent et les magasins de producteurs. • Faire la distinction entre l'offre dite durable et l'offre conventionnelle, en mettant en lumière les disparités propres à chaque territoire.

<p>alimentation bénéfique pour la santé via tous les supports publicitaires ou de marketing alimentaire des distributeurs, commerces et restaurateurs (médias, catalogues, promotions en point de vente, menus des restaurants, etc.).</p>	
--	--

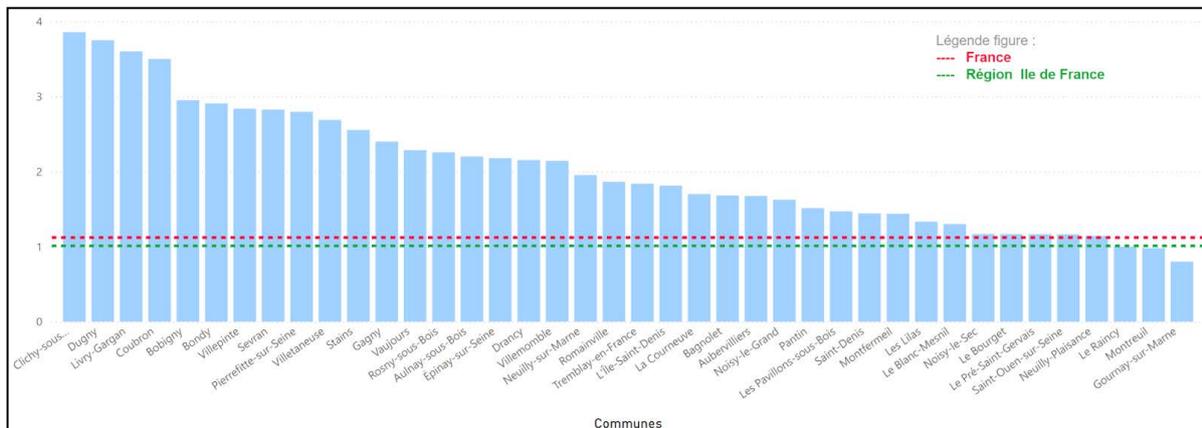
(Source : élaboration par l'auteure)

Dans le cadre de cet étude, l'offre alimentaire englobe celle des distributeurs (GMS), les commerces d'alimentation et le secteur de la restauration. Les indicateurs ont été sélectionnés pour évaluer la densité (quantité) et la qualité (durable ou conventionnelle) de ces offres dans chacune des communes du Département de la Seine-Saint-Denis. Nous nous concentrerons ici sur les résultats relatifs uniquement à la restauration.

Dans le domaine de la restauration, trois indicateurs ont été analysés : le nombre de restaurants traditionnels, de fast foods et de restaurants dits durables dans chaque commune. La restauration traditionnelle désigne la préparation et la vente de repas et de boissons destinés à être consommés sur place, moyennant une rémunération. Le terme "fast food" fait référence à la vente au comptoir d'aliments et de boissons, consommables sur place ou à emporter, généralement dans des emballages jetables. La restauration durable inclut la restauration traditionnelle mais implique un engagement environnemental ou social, ou les deux, comme c'est le cas pour les restaurants solidaires, d'insertion, végétariens, biologiques ou locaux.

Les résultats montrent que la restauration de type "fast food" est nettement plus présente que les autres types de restauration. En effet, elle représente 63% de l'ensemble, tandis que la restauration traditionnelle ne représente que 36% et la restauration durable un faible 1% de l'offre totale dans le département. Pour illustrer cette disparité, nous avons calculé un ratio (fast food/Restauration traditionnelle) pour chaque commune. Si ce ratio est supérieur à 1, cela signifie que la restauration rapide prédomine ; lorsqu'il est inférieur à 1, c'est la restauration traditionnelle qui est majoritaire. Comme la montre la (figure 9), à l'exception de deux communes du Grand Paris Grand Est (Neuilly-Plaisance et Gournay-sur-Marne), toutes les autres communes affichent un ratio supérieur à 1, plaçant ainsi la Seine-Saint-Denis comme un Département à très forte concentration de restauration rapide. À titre de comparaison, le ratio moyen dans la Seine-Saint-Denis est de 1,6, ce qui dépasse la moyenne nationale de 1,12 et celle de la région Île-de-France, qui est de 1,01.

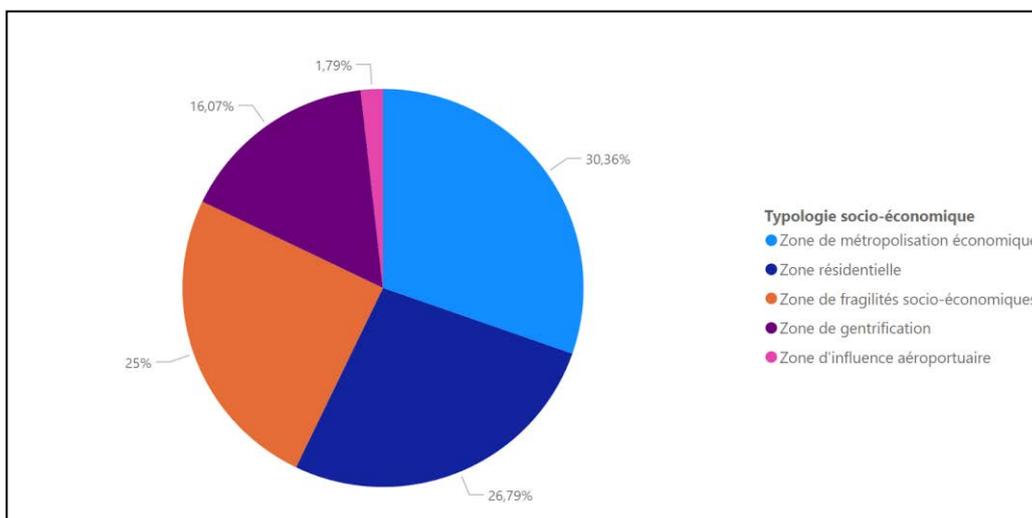
FIGURE 9 : RATIO FAST FOOD / RESTAURATION TRADITIONNELLE PAR COMMUNES



Source : Base de données SIREN 2024

En ce qui concerne la restauration durable, on constate qu'elle est principalement concentrée dans les EPT Est Ensemble (52%) et Plaine Commune (39%). En revanche, les EPT Grand Paris Grand Est et Paris Terre d'Envol ne représentent respectivement que 5,3% et 3,5%. En examinant la répartition de cette offre selon les typologies socio-économiques (voir figure 10), on note une forte concentration dans la zone de métropolisation économique (30,6%), suivie par la zone résidentielle (26,7%) et celle des fragilités économiques (25%). Les zones de gentrification et d'influence aéroportuaire affichent des parts de 16% et 1,7% respectivement. Cela suggère que ce type d'offre ne se limite pas aux zones socio-économiques plus aisées.

FIGURE 10 : TAUX DE RESTAURATION DURABLE PAR TYPOLOGIE SOCIO-ÉCONOMIQUE DANS SEINE-SAINT-DENIS



Source : Sites : Made In Seine Saint Denis, Agence Bio, Cap saveurs

Bien que l'offre de restauration biologique soit nettement plus faible que celle des autres types de restauration, cela peut s'expliquer par la difficulté de recueillir ces informations. Le fait qu'il n'existe pas de base de données pour ce type de restauration nécessite l'application d'une méthodologie de collecte de données sur différents sites. Celle-ci pourrait s'avérer incomplète ou peu fiable. Toutefois,

il s'agit d'une première vue d'ensemble. Il est recommandé d'approfondir la recherche de données et de la compléter par une enquête de terrain permettant ainsi de réévaluer non seulement la densité mais aussi la qualité de l'offre de restauration.

3.2 Recommandations et exemples d'initiatives pour le PAT

À partir des résultats et des analyses récemment présentés concernant le système alimentaire en Seine-Saint-Denis, il est proposé ci-dessous quelques recommandations pour chaque thématique, accompagnées d'actions concrètes à mettre en œuvre (voir tableau 2). Ce document identifie également les chantiers du Projet Alimentaire Territorial (PAT) liés aux actions évoquées, ainsi que des exemples d'initiatives ayant déjà réalisé ces actions ou des actions similaires. Ces recommandations visent à démontrer comment un outil d'observation peut contribuer à la création d'un plan d'action concret, renforçant ainsi l'idée que les politiques publiques peuvent être guidées par des données quantitatives.

3.3 Les indicateurs incontournables pour un territoire urbain

Dans le cas de cette étude, 60 indicateurs ont été retenus, dont seulement 45 ont pu être atteints pour l'observation. Toutefois, si des contraintes empêchaient la mise en œuvre de tous les indicateurs dans le Département, une sélection de 20 indicateurs à retenir pour chacun des six thèmes a été faite ici (voir tableau 3). En outre, pour chaque indicateur, les raisons pour lesquelles ils méritent d'être observés sont également fournies.

TABEAU 2 : RECOMMANDATIONS, ACTIONS ET INITIATIVES POUR LE PAT DE SEINE-SAINT-DENIS

Thème Observatoire	Recommandations	Actions	Chantier PAT	Exemple d'initiative/outil inspirante
1. Gouvernance	Renforcer des initiatives participatif et démocratiques	Créer une convention citoyenne qui permettra de faire dialoguer les élus avec les citoyennes en faisant émerger des réponses concrètes aux attentes des habitants	Chantier 5 et Comité de pilotage	Dispositif général des États généraux de l'alimentation et de l'agriculture durables (EGAAD) // Région d'Occitanie ont mise en place des système participatifs et démocratiques à travers des instances de concertation citoyenne pour améliorer le système alimentaire. (https://jeparticipe.laregioncitoyenne.fr/)
2. Production	Préserver le foncier agricole et soutenir l'agriculture urbaine	Réaliser des études de pollution de sol // Créer des marchés locaux ou des plateformes en ligne pour permettre aux producteurs urbains de vendre directement leurs produits aux consommateurs.	Chantier 6 et 2	IPAUP : Ingénierie pédagogique pour développer l'agriculture urbaine et périurbaine a réalisé des expérimentations pour réduire la pollution de sol et donne des formations sur le sujet (J.Legoupi, 2023). // Livre blanc de l'agriculture urbaine et quartiers populaires (Maison de la recherche de l'Université Paris 8) (Darly et al., 2022)

3. Transformation et distribution	<p>Soutenir les modèles durables et alternatives de commercialisation, en privilégiant les projets solidaires, collectifs et coopératifs à travers la redynamisation de la marque et les réseaux Made In Seine-Saint-Denis</p>	<p>Mise en place de réseaux locaux durables et création de points de distribution accessibles tant physiquement que financièrement pour les habitants : AMAP, épicerie solidaires, systèmes d'achats collectifs, supermarchés coopératifs, vente de produits provenant de fermes spécialisées, etc. // Création d'un cahier de charges "Made In Seine Saint Denis" regroupant les valeurs de durabilité que le Département souhaite promouvoir, en privilégiant les dynamiques locales, le territoire et la production locale.</p>	<p>Chantier 4, 5 6 et 7</p>	<p>La Collectivité Eau du Bassin Rennais est le syndicat mixte de production et distribution d'eau potable du Bassin Rennais a créé un label (Terres de sources) pour les agriculteurs, leur permettant de valoriser leurs productions de manière équitable, dès lors qu'ils s'engagent à respecter l'eau. (https://terresdesources.fr/)</p>
4. Lutte contre la précarité alimentaire	<p>Inclure démarches de démocratie alimentaire, consultation et espace de concertation citoyenne</p>	<p>Intégrer des ateliers de concertation pour les bénéficiaires de l'expérimentation chèque alimentaire "vital'im" // caractériser la qualité nutritionnelle et environnementale de l'offre alimentaire proposée en tant qu'aide alimentaire</p>	<p>Chantier 1 et 2</p>	<p>La caisse alimentaire commune de Montpellier est dotée d'un comité citoyen qui conventionne les lieux convenus pour eux (Guillot, 2023) // L'équipe INRAE (Bourasseau, 2024) a mis en place un référentiel actualisé de l'aide alimentaire pour concevoir des dons équilibrés nutritionnellement.</p>
5. Restauration collective et lutte contre le gaspillage alimentaire	<p>Uniformiser la base de données national « Ma cantine » et réduire le bilan carbone de la restauration collective</p>	<p>Accompagner les collectivités dans la mise en place de formations à la compréhension de l'outil, et des indicateurs demandés dans « ma cantine ». // Intégrer systématiquement une évaluation environnementale et nutritionnelle des menus de la restauration collective à l'aide, par exemple d'un « calculateur Climat Cantines », et l'affichage de Nutri Score.</p>	<p>Chantier 3, 4 et 5</p>	<p>Eco2 Initiative a accompagné la mairie de Paris pour réduire de 10% l'impact environnemental des cantines scolaires. (https://www.eco2initiative.com/)</p>
6. Offre alimentaire	<p>Caractériser la qualité nutritionnelle et environnementale de l'offre alimentaire</p>	<p>Accompagner et soutenir les acteurs engagés vers une alimentation saine et durable à travers des dispositifs de mise en réseau // étudier les dynamiques de paysage alimentaire dans le territoire.</p>	<p>Chantier 7</p>	<p>Le projet Foodscape à Montpellier a caractérisé leur offre alimentaire permettant de répondre aux enjeux d'accessibilité (Muller et al.,2021).</p>

(Source : élaboration par l'auteure)

TABLEAU 3 : LES 20 INDICATEURS ESSENTIELS POUR ANALYSER LE SYSTÈME ALIMENTAIRE EN SEINE-SAINT-DENIS

LEVIER À MOBILISER	INDICATEURS	POURQUOI OBSERVER
1 – Gouvernance		
Structuration de la gouvernance alimentaire	1. Existence d'une stratégie alimentaire systémique niveau commune	Cet indicateur informe sur une certaine maturité de la collectivité à l'égard de l'enjeu alimentaire territorial, ainsi que sur l'existence d'une ambition politique dans ce domaine. Ce qui est peu concrétisé dans le Département.
	2. Présence de chargé de mission alimentation (fonctionnaires ou contractuels) au niveau commune	Cet indicateur informe le degré d'engagement de la commune vers une stratégie d'alimentation. Les contractuels sont souvent reliés à un financement extérieur, plus fragile.
2 – Production		
Agriculture urbaine et jardins collectifs	3. Nombre de jardins/potager collectifs pour 1000 ménages (définition AFAUP)	La plupart de ces sites proposent des activités éducatives au-delà du jardinage, telles que des ateliers de cuisine, de compostage, gaspillage alimentaire, etc., en jouant un rôle pédagogique, social, écologique et culturel.
	4. Nombre de fermes urbaines pour 1000 ménages (définition AFAUP)	Donne une indication sur la densité du tissu associatif autour de l'agriculture urbaine. Ces espaces représentent aussi un levier d'insertion professionnelle.
	5. Nombre de fermes urbaines spécialisées pour 1000 ménages (définition AFAUP)	Permet d'appréhender l'emprise de l'agriculture urbaine professionnelle, les l'évier d'un modèle économique durable en agriculture urbaine.
3 – Transformation et commerce de gros		
Densité des activités de transformation	6. Nombre d'entreprises de première et deuxième transformation pour 10 000 habitants	Cet indicateur renseigne sur la concentration et la diversité des filières de transformation sur le territoire.

	7. Nombre d'entreprises de transformation en Bio pour 10000 habitants	L'indicateur témoigne de la capacité à proposer des produits Bio adaptés aux demandes locales et de la restauration collective
	8. Nombre de Grossistes À Service Complet (GASC) pour 10 000 ménages	Témoigne d'une évolution de la structure de distribution et d'une adaptation aux exigences des distributeurs.
4 – Lutte contre la précarité alimentaire		
Précarité alimentaire	9. Nombre de points d'aide alimentaire pour 1000 habitants	Témoigne d'un engagement social contre la précarité alimentaire et mettre en évidence les zones dépourvues d'aide alimentaire
	10. Public à risque de précarité alimentaire	Cet indicateur révèle de l'information sur la situation de la précarité alimentaire dans le territoire en combinant les dimensions de l'offre, social et économique
	11. Présence de dispositif d'aide financière directe (SSA, bon, chèque alimentaire...)	Fait preuve d'un engagement social et politique en faveur du droit à l'alimentation pour lutter contre la précarité alimentaire.
5 – Restauration collective et lutte contre le gaspillage alimentaire		
Restauration collective et gaspillage alimentaire	12. Taux de conformité aux exigences Egalim	Témoigne d'un engagement vers une offre plus durable dans la restauration collective, en accord aux exigences de la loi Egalim
	13. Volume de déchets alimentaires par habitants	Cet indicateur nous informe d'une vision systémique de l'alimentation, capable de gérer les déchets alimentaires pour les valoriser.
6 – Offre alimentaire (distribution, commerces et restauration)		
GMS	14. Nombre de Grandes et Moyenne Surface (GMS) pour 10 000 ménages	Cet indicateur met en lumière la signification du secteur des GMS au niveau local. Ce secteur est structuré selon des principes d'entreprise à des échelles qui dépassent généralement les préoccupations agri-alimentaires locales.
	15. Nombre de Grande et Moyenne Surface (GMS) "durable" pour 10 000 ménages	Constitue un indicateur de l'offre et de la demande en produits biologiques et durables dans le territoire.

Offre durable	16. Nombre de magasins de producteurs pour 10 000 ménages	Ils génèrent des circuits courts et renforcent l'ancrage territorial de l'alimentation en renforçant le lien entre consommateurs et producteurs
	17. Nombre de supermarchés coopératifs pour 100 000 ménages	Témoigne d'un engagement social et participatif. Le principe du supermarché coopératif est de rendre accessible des produits de qualité, majoritairement bios ou locaux
	18. Nombre d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) pour 10 000 ménages	Elles reflètent une disponibilité de produits locaux et frais (fruits et légumes) et un engagement des consommateurs envers cette économie locale solidaire.
Offre de restauration	19. Nombre d'établissements en fast food pour 10 000 ménages	Les fast-foods encouragent des modes de production et de commercialisation peu durables, ayant des impacts négatifs sur l'environnement, causant de la maltraitance animale et offrant une rémunération insuffisante aux producteurs. De plus, ils contribuent à l'augmentation des maladies chroniques, tels que le diabète et l'obésité.
	20. Nombre d'établissements de restauration engagés environnementalement et socialement (bio, solidaires, coopératives, d'insertion) pour 1 000 ménages	Fait preuve d'une demande et d'un engagement croissants en faveur d'une alimentation plus durable sur le plan environnemental et social.

(Source : élaboration par l'auteure)

PARTIE IV

4. Discussion

4.1 Mieux comprendre l'analyse de l'observatoire en Seine-Saint-Denis

L'observatoire du système alimentaire en Seine-Saint-Denis incarne une initiative novatrice visant à éclairer les enjeux alimentaires locaux tout en intégrant des données statistiques et géographiques dans les politiques publiques. Les premiers résultats de l'étude mettent en évidence le besoin de considérer ces données comme des instruments de diagnostic plutôt que comme des évaluations d'actions mises en œuvre. Cela permet de suivre les évolutions et d'identifier des tendances cruciales pour la compréhension des réalités territoriales. L'analyse des résultats concernant le système alimentaire de la Seine-Saint-Denis révèle des disparités significatives et offre une compréhension nuancée des enjeux locaux. L'approche en trois niveaux de lecture, mêlant comparaison interne, référentiel national et analyse thématique, permet d'appréhender de manière globale les forces et les faiblesses de chaque commune. La première perspective, en examinant les différences entre les 40 communes, met en évidence tant les avancées que les retards en matière d'alimentation, tout en soulignant l'importance des contextes administratifs et socio-économiques. La construction d'un référentiel basé sur la médiane nationale enrichit cette analyse, en facilitant les comparaisons sur plusieurs indicateurs. Enfin, l'exploration des six thématiques centrales du système alimentaire, en lien avec les objectifs stratégiques de la SNANC, permet d'obtenir des résultats clairs et exploitables pour les décideurs. Cette méthodologie intégrée constitue ainsi une base solide pour l'élaboration de politiques publiques éclairées, visant à promouvoir une alimentation durable et équitable dans le Département.

Cependant, l'intégration de statistiques et de données géographiques dans le cadre des politiques publiques soulève des questions complexes concernant leur objectivité et leur interprétation. Bien que les chiffres puissent sembler offrir une clarté indiscutable, leur utilisation expose des conventions de définition parfois trompeuses. En effet, la constante critique de l'usage d'indicateurs quantitatifs, souvent privilégiés dans le cadre du *New Public Management* (NPM)⁹, révèle une tendance à sacrifier l'intérêt général et la justice sociale au profit de la performance mesurée (Fouquet, 2010). Ce phénomène peut conduire à des dérives où les normes imposées par ces indicateurs appauvrissent le débat démocratique et réduisent la richesse des expériences vécues (Salais, 2010). Toutefois, pour assurer la pertinence et la fiabilité des informations, il est primordial d'intégrer des recherches qualitatives pour compléter les analyses et de mettre à jour régulièrement les indicateurs. Cette pratique diminuera l'écart avec la réalité du terrain, permettant ainsi un meilleur ciblage des politiques publiques.

⁹ Nouvelle forme de gestion publique basée entre autres sur une culture du résultat et l'emprunt de pratiques et d'outils issus du privé (Chappoz et Pupion, 2012).

4.2 Limites de l'étude

Concernant la disponibilité des sources, des données ont été identifiées pour 70 % des indicateurs, soit pour un total de 60 indicateurs examinés, des informations n'ont été trouvées que pour 45 d'entre eux. Ainsi, 15 indicateurs n'ont pas pu être couverts par les données disponibles. Parmi les 45 indicateurs ayant des données, 40 % (23 indicateurs) sont jugés peu fiables ou incomplets. Cela signifie que les informations ne sont pas disponibles pour l'ensemble des 40 communes, qu'elles le sont seulement pour certains EPT, ou qu'elles le sont pour l'ensemble des 40 communes mais que les sources sont jugées peu fiables. Bien que les 60 % restants soient considérés comme « fiables » en raison de leur provenance officielle, certaines données demeurent incomplètes, tel que le répertoire national des cantines pour la restauration collective. En effet, les sources officielles présentent des limites et ne garantissent pas toujours l'exactitude des informations qu'elles doivent fournir. Par exemple, l'utilisation de la base de données SIRENE pour recenser les commerces peut conduire à une surestimation, en raison du temps requis pour sa mise à jour, ce qui peut inclure des établissements déjà fermés, par conséquent à des erreurs d'interprétation (Vontron, 2021).

Ce projet a également mis en lumière la dispersion des sources de données, la présence de doublons sur diverses cartes et l'absence de mises à jour des informations, par exemple dans le cas du site du Département "Made In Seine-Saint-Denis". Par ailleurs, la majorité des sources n'ont pas pour objectif de produire des statistiques, mais se limitent à guider les consommateurs. Quant aux 30 % restants, correspondant à 15 indicateurs, leur absence est attribuée à un manque de réponses au questionnaire distribué aux villes. Cela pourrait être expliqué par la période estivale durant laquelle le formulaire a été envoyé, coïncidant avec la tenue des Jeux Olympiques, Paris 2024, période pendant laquelle de nombreux professionnels étaient en vacances ou concentrés sur d'autres tâches prioritaires. Le manque ou l'incomplétude des données peut fausser leur interprétation et entraîner des conclusions erronées, ce qui constitue la principale limite de cette étude. Cependant, ces limitations fournissent également des informations précieuses, soulignant les défis que pose la collecte de données et identifiant les points de blocage. Ainsi, cela ouvre la voie à de futures initiatives visant à orienter des politiques publiques pour mobiliser des ressources en vue d'améliorer et de compléter le travail qui a déjà été entrepris.

Bien que cette étude ait été élaborée en se fondant sur le SNANC, notamment en ce qui concerne le choix des indicateurs à examiner, il existe un manque significatif d'indicateurs liés à la santé et à l'environnement. Ces deux aspects essentiels du SNANC n'ont pas été abordés dans cette étude. Il serait donc pertinent d'intégrer ces indicateurs pour améliorer la conformité.

Les limites administratives de chaque ville constituent également une contrainte majeure pour cette étude. Elles peuvent compliquer l'analyse par communes, car, dans la vie de tous les jours, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement alimentaire, les personnes ne se déplacent pas seulement à l'intérieur des villes. Elles franchissent également les frontières administratives en fonction de la proximité et de leurs préférences pour certains commerces.

Du point de vue du matériel mobilisé, le travail en solo peut altérer les résultats, car il ne favorise pas les échanges avec d'autres personnes, ce qui empêche d'obtenir une perspective externe. Bien que des interactions aient eu lieu avec le Département, l'association Lab3s, des chercheurs et d'autres professionnels du PAT, l'analyse reste peu remise en question en raison d'un manque de recul en constituant une limite.

En somme, cette étude met en évidence plusieurs limitations déjà mentionnées. Néanmoins, ces limites ne doivent pas être perçues comme de simples obstacles, mais comme des opportunités d'identifier des axes d'amélioration visant à renforcer la qualité et l'exhaustivité des données à l'avenir pour orienter des politiques publiques adaptées.

4.3 Recommandations

4.3.1 Le cadre général de l'observatoire

Les résultats de cette étude représentent un premier aperçu. Il est crucial d'envisager les données comme une illustration du territoire, destinée à fournir un diagnostic plutôt qu'à établir une évaluation. Ces données reflètent l'état du Département à un instant donné, et leur collecte répétée permettra de suivre les évolutions, d'identifier des tendances et de consolider les dispositifs d'observation. Ainsi, cette étude se positionne avant tout comme un point de départ.

Il est important de considérer avec prudence les résultats et analyses réalisés sur le Département, car ils reposent uniquement sur des données quantitatives, qui ne traduisent pas nécessairement la réalité du terrain. Un système alimentaire est une dynamique complexe qui ne peut être appréhendée uniquement par des données ; des études complémentaires sont nécessaires pour approfondir l'analyse. De plus, cette étude se concentre exclusivement sur le Département de la Seine-Saint-Denis, sans prendre en compte la réalité des territoires voisins tels que Paris, le Val-de-Marne ou les Hauts-de-Seine, lesquels étant si proche au Département, pourraient impacter les dynamiques de son système alimentaire, ainsi que les interactions entre eux.

Concernant le délai requis pour l'établissement de cet observatoire, il a été fixé à six mois dans le cadre de ce projet. Cette période a permis une appropriation approfondie du sujet, favorisant le développement du projet par la suite. L'inclusion d'une étape de questionnement sur le matériel et la méthodologie a été bénéfique, conférant un sens et une pertinence au projet. Ainsi, un délai de six mois pour le montage d'un observatoire paraît adéquat, intégrant des phases de réflexion et de remise en question des outils utilisés. Il est recommandé, lors de la création d'un observatoire, de débiter par une phase d'analyse et d'impliquer plusieurs personnes dans le travail sur le sujet. Cela permet une prise de recul, stimule les échanges collectifs et ouvre la voie à des analyses plus approfondies.

4.3.2 Recommandations techniques : où trouver les sources

Pour la création de cet observatoire, un ensemble de 60 indicateurs a été établi (voir annexe 1), parmi lesquels 45 ont fait l'objet d'une analyse. Les données nécessaires à l'élaboration de ces indicateurs ont été collectées à partir de sources en ligne accessibles, telles que d'autres observatoires, des bases de données nationales, ainsi que les sites web du Département de la Seine-Saint-Denis et des différentes communes. Concernant les 15 indicateurs restants, il est conseillé de solliciter des contacts au sein des villes et de réaliser des entretiens ciblés d'une durée de 20 à 25 minutes, incluant des questions spécifiques. Cela pourrait également permettre d'obtenir les informations nécessaires à l'élaboration des indicateurs manquants. Par la suite, pour approfondir les résultats, il est préférable d'effectuer des visites de terrain, de mener des entretiens semi-directifs et de planifier des sessions de travail avec les acteurs concernés, afin d'enrichir l'analyse grâce à des données qualitatives.

Les données collectées dans le cadre de ce projet représentent une photographie d'une situation à un moment donné. Toutefois, il est essentiel de souligner que les indicateurs s'appuient sur des bases de données ayant des dates de mise à jour variables, certaines étant plus récentes que d'autres. Par conséquent, il est recommandé de procéder à une mise à jour régulière de la base de données (tous les deux à trois ans) afin d'assurer des résultats actualisés et de permettre une analyse plus précise et pertinente.

4.3.4 Recommandations d'usage : pour qui et pour quoi faire

Une fois le projet défini, il est pertinent de réfléchir aux utilisateurs de cet outil et aux contextes dans lesquels ils pourront l'employer. Dans cette perspective, le tableau ci-dessous (voir tableau 4) présente une réponse succincte à cette question, fournissant des recommandations sur l'utilisation de cet observatoire selon les différents types d'acteurs.

TABLEAU 4 : CONTEXTE ET ACTEURS POUR UNE MOBILISATION DE L'OBSERVATOIRE

COMMENT ?	PAR QUI ?
1. Évaluation des besoins : Selon les disparités constatées entre les divers territoires, les politiques publiques relatives à l'alimentation peuvent être adaptées et dirigées en fonction des besoins spécifiques.	Les politiques et les élus de chaque territoire.
2. Planification et suivi des résultats : Mettre en avant certaines données relatives au système alimentaire permet de développer des stratégies pour l'élaboration future d'un PAT, d'établir des plans d'action précis en réponse aux enjeux du territoire, ainsi que mettre en place des dispositifs d'évaluation.	Les collectivités, les chargés de mission alimentation.
3. Construction des arguments : La compréhension des données facilite l'appropriation des principaux enjeux, constituant ainsi les premières étapes pour	Les élus, les acteurs de l'ESS, la société civile.

élaborer des arguments suivis des stratégies de plaidoyer à l'échelle communale, départementale ou plus large.	
4. Comparaison et benchmarking : Se comparer aide à repérer les territoires ayant des besoins similaires, ce qui simplifie la constitution d'alliances pour partager les ressources. Cela permet également d'identifier les meilleures pratiques et d'apprendre des expériences des autres afin d'adopter des solutions éprouvées.	Les collectivités, les chargés de mission alimentation.
5. Mesure de l'efficience des politiques : En suivant des tendances d'indicateurs de cet observatoire, il est possible d'estimer l'impact des politiques publiques mises en œuvre.	Les politiques et les élus de chaque territoire
6. Allocation des ressources : Les données de l'observatoire peuvent être utilisées pour allouer les ressources de manière plus efficace, en s'assurant que les fonds et les efforts sont dirigés vers les domaines où ils auront le plus d'impact.	Les collectivités, les acteurs de l'ESS
7. Prospective de politiques : Lorsque les données de l'observatoire s'accumulent, une tendance peut émerger. Cela permettra d'effectuer des prévisions sur l'impact potentiel de nouvelles politiques et d'anticiper leurs conséquences.	Les politiques et les élus de chaque territoire
8. Communication des parties prenantes : Identifier les enjeux auxquels les territoires sont confrontés permet de nouer des partenariats avec d'autres acteurs liés au système alimentaire.	Les chargés de mission alimentation, les acteurs de l'ESS, les collectivités.
9. Participation citoyenne : En comprenant mieux les enjeux territoriaux, il est possible de réduire l'écart entre le monde politique et la société civile, ce qui ouvre la voie à des instances plus participatives et démocratiques.	Les politiques, les élus, la société civile.
10. Tisser des liens : Un projet d'observatoire rassemble les acteurs autour d'un sujet commun, ce qui favorise les échanges et tisse des liens ainsi qu'un réseau entre eux.	Les politiques, les élus, les collectivités, les chargés de mission alimentation, les acteurs de l'ESS, la société civile.

(Source : élaboration par l'auteure)

En somme, les données et les indicateurs sont des outils puissants pour améliorer la qualité des décisions en assurant une approche fondée sur des éléments probants et une meilleure compréhension des dynamiques sociales, économiques et environnementales.

Les recommandations issues de cet observatoire plaident pour une approche collaborative, faisant appel à une diversité d'acteurs locaux afin d'adapter les politiques publiques aux spécificités du territoire. En favorisant les échanges entre politique, société civile et différents acteurs du système alimentaire, cet observatoire peut non seulement améliorer la compréhension des enjeux locaux, mais

également promouvoir une action collective et participative au service du développement durable et de la justice alimentaire. Ce projet se veut donc être un catalyseur d'innovation et de coopération, essentiel pour répondre aux défis alimentaires actuels et futurs de la Seine-Saint-Denis.

4.4 Perspectives

La création d'un observatoire du système alimentaire en Seine-Saint-Denis constitue une occasion essentielle d'approfondir notre compréhension du système alimentaire local et de l'adapter aux besoins des habitants, tout en garantissant sa durabilité. Ce projet pourrait s'inscrire dans un processus continu d'observation et de mise à jour des données, afin de fournir des réponses pertinentes et efficaces face aux défis contemporains. La question qui se pose alors est de savoir quel avenir attend cet observatoire. Pour y répondre, il sera crucial de procéder régulièrement à l'actualisation des données afin de suivre les évolutions des dynamiques alimentaires sur le territoire. De plus, il sera possible d'enrichir ces données avec d'autres indicateurs complémentaires, permettant ainsi d'avoir une vision globale et adaptée à la population de Seine-Saint-Denis. Une collaboration avec des chercheurs, des acteurs du système alimentaire, des associations locales et des membres de la société civile pourrait également être envisagée pour nourrir les réflexions et pérenniser ce projet.

Concernant la possibilité de reproduire ce modèle sur d'autres territoires, les travaux initiés ici et les leçons tirées de l'observatoire de Seine-Saint-Denis pourraient servir de référence pour d'autres zones, notamment celles confrontées à une urbanisation rapide. La méthodologie et les outils développés dans ce cadre pourraient être adaptés aux enjeux spécifiques rencontrés dans d'autres départements, facilitant ainsi une gouvernance alimentaire plus efficace à une échelle plus large, que ce soit régionale ou nationale.

Ainsi, l'observatoire du système alimentaire de la Seine-Saint-Denis pourrait établir des liens avec des initiatives métropolitaines ou régionales, favorisant une montée en échelle des actions. En prenant en compte les enjeux liés aux bassins de production locaux, à l'approvisionnement, au transport, à la logistique et à la coopération entre divers acteurs, l'observatoire peut contribuer à une meilleure organisation des flux alimentaires entre la Métropole de Paris et, plus largement, la Région Île-de-France. Cela permettra non seulement de renforcer l'autonomie alimentaire de chaque territoire, mais aussi d'édifier un réseau résilient face aux crises économiques et environnementales. L'objectif de cet observatoire, quelle que soit l'échelle, serait d'ancrer les systèmes alimentaires dans leurs territoires respectifs, en veillant à ce que les besoins des populations soient satisfaits par les ressources et infrastructures locales.

Ce travail de préfiguration représente un modeste début d'observation, établissant les fondations sur lesquelles un parcours doit s'épanouir. Ainsi, cet observatoire marque le premier chapitre d'un projet qui cherche à aborder les questions fondamentales concernant le système alimentaire en Seine-Saint-Denis. Parmi celles-ci figurent : comment améliorer l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous, notamment dans les zones défavorisées ? Quelles opportunités existent pour développer l'agriculture urbaine et périurbaine dans le Département ? Comment encourager les circuits courts et réduire le gaspillage alimentaire ? Quelle est la contribution des politiques publiques au

développement d'un système alimentaire local à la fois efficace et durable ? Comment instaurer des politiques plus démocratiques et participatives ? Comment renforcer les synergies entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire (agriculteurs, distributeurs, consommateurs et décideurs) ? Comment encourager les habitants à adopter des pratiques alimentaires plus saines et durables ? Et enfin, comment réduire la précarité alimentaire en garantissant le droit à l'alimentation ainsi que le pouvoir d'agir ?

Il est indéniable que de nombreuses interrogations se posent à la suite de la mise en place de cet observatoire. Ce projet représente sans doute un défi majeur, mais aussi une opportunité sans pareil pour transformer en profondeur le système alimentaire, tout en répondant aux enjeux actuels de durabilité, d'équité et de résilience.

Conclusion

La Seine-Saint-Denis, est un Département au cœur de nombreuses dynamiques socio-économiques et culturelles, fait face à des défis majeurs en matière d'alimentation, d'accès à des produits sains et durables et d'équité sociale. La mise en place du PAT en réponse aux inégalités qui affectent sa population, représente une volonté politique de repenser le système alimentaire du Département. Le Département de la Seine-Saint-Denis montre non seulement une mosaïque culturelle riche, mais aussi une réalité marquée par de fortes disparités économiques et sociales. Avec des taux de pauvreté et de chômage parmi les plus élevés de France, la question de l'accès à une alimentation de qualité devient primordiale.

Dans ce cadre, la préfiguration d'un observatoire alimentaire dans la Seine-Saint-Denis vise à doter le territoire d'outils d'analyse et de données précises, nécessaires pour éclairer les décisions publiques et orienter les pratiques vers une alimentation durable et accessible à tous. L'instauration d'un observatoire permet de mettre en lumière les principaux enjeux du système alimentaire Séquano-Dyonisien, tout en fournissant un cadre pour l'analyse stratégique des politiques alimentaires. Grâce à la collecte de données et à l'identification d'indicateurs pertinents, cet outil permet une analyse fine des dynamiques alimentaires à l'échelle locale (commune, EPT, Département), tout en facilitant la comparaison avec d'autres territoires. En combinant à la fois des approches quantitatives et qualitatives, l'observatoire pourra ainsi mieux appréhender la complexité du système alimentaire Séquano-Dionysien.

Les résultats préliminaires de l'observatoire soulignent l'importance d'une approche collaborative, impliquant les différentes parties prenantes : élus, collectivités, producteurs locaux, acteurs de la société civile, et citoyens. C'est en tissant ces liens et en favorisant des synergies que le PAT pourra réellement se déployer et s'enraciner dans le quotidien des habitants. Un système alimentaire durable ne peut être conçu qu'à partir d'une adhésion collective, où chacun se sent concerné par les enjeux liés à son alimentation et à sa santé.

La mise en place de cet observatoire permet également d'aborder des thèmes stratégiques tels que la gouvernance, la production, la lutte contre la précarité alimentaire, la transformation et le commerce de gros, la restauration collective et la lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi que l'offre alimentaire. La mise en lumière de ces divers axes est indispensable pour une compréhension systémique et une amélioration continue des politiques publiques. De surcroît, l'accent mis sur l'agriculture urbaine et les circuits courts constitue une réelle opportunité pour le Département de renouveler son modèle alimentaire en le rendant plus résilient et moins dépendant des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Néanmoins, les défis restent nombreux. La collecte de données fiables s'avère être un exercice complexe, face à des dynamiques en constante mutation. Les lacunes identifiées dans les données disponibles exposent une nécessité impérieuse de renforcer les démarches de recueil et d'analyse des données à l'échelle communale en incluant des données qualitatives. Les futures recherches devront

également prendre en compte les dimensions environnementales et de santé publique, afin de garantir une approche holistique de la question alimentaire.

Pour clore cette réflexion, la Seine-Saint-Denis se trouve à un tournant qui pourrait transformer ses systèmes alimentaires en prenant exemple sur des initiatives telles que cet observatoire. En intégrant les préoccupations locales, en impliquant les citoyens et en mettant en avant les savoir-faire de chacun, ce projet a le potentiel de créer un modèle alimentaire à la fois durable, équitable et résilient. Il s'agit d'une chance à saisir pour faire des choix éclairés et informés tout en répondant aux besoins immédiats d'une population souvent en situation de précarité. Au-delà de la simple amélioration des disponibilités alimentaires, il s'agira de nourrir le débat démocratique autour de la question alimentaire, en faisant de la Seine-Saint-Denis un modèle de transformation vers un système alimentaire durable et inclusif.

Références bibliographiques

Avis relatif à l'élaboration de la Stratégie nationale Alimentation, Nutrition, Climat (SNANC). (s. d.-b). <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1308>

Blin, C., & Ménard, C. (2017). *Agriculture durable et circuits courts : enjeux et perspectives.* Éditions Quæ.

Bricas N., Conaré D., Wasler M.(dir). (2021). *Une écologie de l'alimentation.* Versailles, éditions Quæ, 312 p.

Bourasseau, P., Gazan, R., Vieux, F., & Darmon, N. (2024). *Un référentiel actualisé de l'aide alimentaire pour concevoir des dons équilibrés (Doctoral dissertation, Chaire Unesco Alimentation du monde).*

Cadre conceptuel et méthode pour des diagnostics nationaux et territoriaux. (s. d.). Google Books. <https://books.google.fr/books>

Contribution du CNA à la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (avril 2023) | Conseil National de l'Alimentation. (s. d.)

CHAPPOZ, Y, & PUPION, P (2012). Le New Public Management. Gestion et management public, 2012/2 Volume 1/n°2. pp. 1-3. <https://doi.org/10.3917/gmp.002.0001>.

Climat | ECO2 Initiative | France - La Réunion. (s. d.). ECO2 Initiative. <https://www.eco2initiative.com/>

Darly, S., Demailly, K.-E., Paddeu, F., & Lagneau, A. (2022). *Agriculture urbaine et quartiers populaires* [Livre blanc]. Hal-03846651. Retrieved from <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03846651>

De Schutter, O. (2014). *Le droit à l'alimentation : un enjeu de souveraineté alimentaire.* Éditions La Découverte.

Dossier complet - Département de la Seine-Saint-Denis (93) | Insee. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités. (2023, 1 mai). CRÉDOC. <https://www.credoc.fr/publications/en-forte-hausse-la-precarite-alimentaire-sajoute-a-dautres-fragilites>

Fouquet, A. (2010). L'usage des statistiques : de l'aide à la décision à l'évaluation des politiques publiques. *Revue Française des Affaires Sociales*, 1, 307-322. <https://doi.org/10.3917/rfas.101.0307>

GILLOT, L (2023). *Précarité : Sécurité sociale de l'alimentation, à fond les caisses ! Sesame*, 2023/2 N° 14. pp. 40-47.

J.Legoupi. (2023, 26 septembre). *Projet IPAUP-93 : ingénierie pédologique pour l'agriculture urbaine participative*. iEES Paris. <https://iees-paris.fr/projet-ipaup-93-ingenierie-pedologique-pour-lagriculture-urbaine-participative/>

La Région Citoyenne : je participe à l'Occitanie. (s. d.). La Région Citoyenne : Je Participe À L'Occitanie. <https://jeparticipe.laregioncitoyenne.fr/>

Les projets alimentaires territoriaux. Vers des actions collectives. (2024). Dans *éditions Quae eBooks*. <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-3788-3>

Malassis L., (1994). – Nourrir les Hommes, Flammarion Dominos, Paris : 126 p.

Muller, B., Bricas, N., Vonthron, S., & Perrin, C. (2021). Cartographier les inégalités d'accès aux commerces alimentaires dans le Grand Montpellier.

Parisien, L. (2023, 12 janvier). Grand Paris - Grand Est, 14 villes dans un nouveau territoire. *leparisien.fr*. <https://www.leparisien.fr>

PAT du département de Seine-Saint-Denis - France PAT. (2024, 25 avril). France PAT. <https://france-pat.fr/pat/pat-de-seine-st-denis/>

Paturel, D. (2017). *Insécurité alimentaire et précarité alimentaire*. États Généraux de l'Alimentation, Atelier 12, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02791270>

Paturel, D., & Ndiaye, P. (2022). *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*. *Rhizome*, N° 82(1), 7-8. <https://doi.org/10.3917/rhiz.082.0007>

Précarité alimentaire en Ile de France. (s. d.). <https://ansa-precarite-alimentaire.credoc.fr/>

Programme national pour l'alimentation 2019-2023 : territoires en action. (s. d.). Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt. <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-lalimentation-2019-2023-territoires-en-action>

Raton, G. (2017). Des circuits courts durables : de l'utopie à la réalité. *Cahiers de l'IAURIF*, 2017, 173, 6p. hal-01478800

Renard, C. M. (2022). Transformation des aliments : comment se sont développés procédés et produits. *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, 57(3), 169-181. <https://doi.org/10.1016/j.cnd.2021.12.002>

Salais, R. (2010). Usages et mésusages de l'argument statistique : le pilotage des politiques publiques par la performance. *Revue Française des Affaires Sociales*, 1, 129-147. <https://doi.org/10.3917/rfas.101.0129>

Seine-Saint-Denis, le Département. (2024, 8 janvier). *Le Plan Alimentaire Territorial en Seine-Saint-Denis – Seine-Saint-Denis, le Département*. <https://seinesaintdenis.fr/>

The State of Food Security and Nutrition in the World 2018. (2019). Dans *The State of food security and nutrition in the World*. <https://doi.org/10.18356/c94f150c-en>

Vonthron, S. (2021, 18 octobre). *Offre commerciale alimentaire et pratiques spatiales d'approvisionnement des ménages. Construire une géographie des paysages alimentaires*. <https://hal.inrae.fr/tel-03560669v2>

Table des Annexes

<u>Annexe 1 : INDICATEURS OBSERVATOIRE SYSTÈME ALIMENTAIRE SEINE-SAINT-DENIS.....</u>	<u>49</u>
<u>Annexe 2 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX VILLES</u>	<u>52</u>
<u>Annexe 3 : SOURCES DE DONNÉES ET DATES DE MISE À JOUR</u>	<u>55</u>
<u>Annexe 4 : VISUALISATION POWER BI</u>	<u>57</u>

Annexe 1 : INDICATEURS OBSERVATOIRE SYSTÈME ALIMENTAIRE SEINE-SAINT-DENIS

Les indicateurs marqués sont ceux qui ont été analysés dans le cadre de la première observation

INDICATEURS OBSERVATOIRE SYSTÈME ALIMENTAIRE SEINE-SAINT-DENIS	
1 - Gouvernance	
Existence d'une stratégie alimentaire systémique niveau commune	<input checked="" type="checkbox"/>
Subvention annuel alloué aux associations en lien avec l'alimentation	<input type="checkbox"/>
Budget annuel destiné à l'alimentation pour 1000 habitants ou Nombre de projets financés en lien avec une alimentation saine et durable sur le territoire	<input type="checkbox"/>
Mise en place de dispositifs de suivi et/ou évaluation des actions en lien avec une alimentation saine et durable sur le territoire (recherche)	<input type="checkbox"/>
Présence d' élu "alimentation" par commune (adjointes/délégués/municipal)	<input checked="" type="checkbox"/>
Présence de chargé de mission alimentation (fonctionnaires ou contractuels) au niveau commune	<input checked="" type="checkbox"/>
Présence de programme/ campagne de sensibilisation à une alimentation durable tout public	<input type="checkbox"/>
2 - Production	
Taux de foncier agricole dans le territoire (Surface Agricole Utile / Surface totale)	<input checked="" type="checkbox"/>
Surface artificialisée/sur la superficie totale du territoire	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'exploitations agricoles pour 1 000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Unité de Travail Agricole (UTA) pour 100 hectares de Surface Agricole Utile (SAU)	<input checked="" type="checkbox"/>
Part de l'agriculture biologique dans la SAU par commune	<input checked="" type="checkbox"/>
Indice de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT) par commune	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'orientations technico-économiques (OTEX) différents dans la commune	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de variétés cultivées sur le territoire (>5% de la SAU pour une culture donnée)	<input type="checkbox"/>
Nombre d'acteurs engagés dans la production de semences (pépiniéristes, artisans et entreprises spécialisées, collectifs agricoles et citoyens)	<input type="checkbox"/>
Nombre de jardins/potager collectifs pour 1000 ménages *(définition AFAUP)	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de fermes urbaines pour 1000 ménages *(définition AFAUP)	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de fermes urbaines spécialisées pour 1000 ménages *(définition AFAUP)	<input checked="" type="checkbox"/>
3 – Transformation et commerce de gros	
Nombre d'entreprises de première et deuxième transformation pour 10 000 habitants	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'entreprises de transformation en Bio pour 1000 habitants	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de Grossistes À Service Complet (GASC) pour 10 000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de plateformes/structures de groupage/dégroupage pour commune	<input type="checkbox"/>

4 – Lutte contre la précarité alimentaire	
Nombre des structures proposant des ateliers de cuisine	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'associations d'aide alimentaire	<input type="checkbox"/>
Nombre de points de distribution de colis/repas pour 1000 habitants	<input checked="" type="checkbox"/>
Public à risque de précarité alimentaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'épiceries sociales et solidaires pour 10 000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'ateliers cuisine pour 10 000 habitants	<input checked="" type="checkbox"/>
Présence de dispositif d'aide financière directe (SSA, bon, chèque alimentaire...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Présence de dispositif d'aide financière indirecte (Tarification sociale pour la restauration collective)	<input checked="" type="checkbox"/>
Risque de santé publique en lien avec l'alimentation	<input checked="" type="checkbox"/>
5 – Restauration collective et lutte contre le gaspillage alimentaire	
Nombre de repas par jour servis dans les restaurants collectifs scolaires (maternelles au lycée) publics pour 10 000 habitants dans la ville centre du territoire	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de cuisines de production / nombre de cuisine centrales qui approvisionnent les cantines de la commune	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de cantines en régie / en concession / syndicat intercommunaux qui approvisionnent les cantines de la commune	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'allotissement du marché public pour l'approvisionnement en restauration collective	<input type="checkbox"/>
Taux d'approvisionnement en circuit court/local dans la restauration collective	<input type="checkbox"/>
Taux de conformité aux exigences Egalim	<input checked="" type="checkbox"/>
Volume de déchets alimentaires par habitants	<input checked="" type="checkbox"/>
Volume de déchet composté par habitants	<input type="checkbox"/>
Taux de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective par commune	<input checked="" type="checkbox"/>
Mise en place des actions/atelier sensibilisation pour réduire le gaspillage alimentaire à l'école	<input checked="" type="checkbox"/>
Taux de récupération de déchets alimentaires	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre des composteurs collectifs pour 1 000 ménages	<input type="checkbox"/>
Nombre des structures de gestion de déchets pour 1 000 ménages	<input type="checkbox"/>
Nombre de cuisines ayant entamé une démarche de sortie du plastique à usage unique	<input checked="" type="checkbox"/>
Présence de programme/ campagne de sensibilisation à une alimentation durable à l'école	<input type="checkbox"/>
Présence de programme/ formation découverte des métiers de l'alimentation durable	<input type="checkbox"/>
Formation / sensibilisation des agents de l'éducation à une alimentation durable	<input type="checkbox"/>

6 – Offre alimentaire (distribution, commerces et restauration)	
Nombre de Grandes et Moyenne Surface (GMS) pour 10 000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de Grande et Moyenne Surface (GMS) "durable" pour 10 000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de magasins de producteurs pour 10 000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de supermarchés coopératifs pour 100 000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) pour 10 000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Marchés de plein vent pour 10 000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de boulangeries par 10000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de boucheries par 10000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de poissonneries par 10000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'établissements en fastfood pour 10 000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'établissements de restauration commerciale pour 1 000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'établissements de restauration engagés socialement (solidaires, cooperatives, d'insertion) pour 1 000 ménages	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'emplois en insertion dans la restauration engagée	<input type="checkbox"/>

Annexe 2 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX VILLES

Observation du système alimentaire en Seine-Saint-Denis

Suite au premier diagnostic alimentaire effectué en 2021 par le PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), il est apparu au sein du Département de la Seine-Saint-Denis la nécessité d'avoir des données plus détaillées pour mieux comprendre le territoire à l'échelle communale.

Pour répondre à ce besoin, un projet de six mois a été lancé. Ce projet vise à observer le système alimentaire à travers une série d'indicateurs couvrant toutes les étapes, de la production à la consommation en passant par la transformation et la distribution alimentaire, ainsi que la gouvernance locale. L'analyse de ces indicateurs permettra d'orienter les actions du PAT et d'influencer les politiques publiques territoriales. Les résultats vous permettront également d'identifier les besoins de votre communauté en termes d'alimentation, d'identifier des alliances stratégiques à mettre en place et de s'inspirer des autres villes. Selon les résultats obtenus, il est envisagé de renouveler cette observation de manière régulière, par exemple tous les deux-trois ans, afin d'établir à moyen terme un observatoire du système alimentaire séquanais-dyonisien.

Dans ce contexte, votre participation est essentielle pour la réalisation de ce projet. Nous vous sollicitons pour fournir des informations sur votre commune afin de compléter les indicateurs. Nous vous invitons donc à contribuer à l'observation du système alimentaire en Seine-Saint-Denis en remplissant ce questionnaire organisé en cinq thèmes. La gouvernance, l'aide alimentaire, la restauration, la conformité à la loi EGALIM et l'éducation à l'alimentation.

Le remplissage ne vous prendra pas plus de 30 minutes ! Veuillez à l'envoyer avant **20 juillet 2024**.
Merci d'avance !

Quelle est votre ville :

I. Concernant la gouvernance de votre ville :

Est-ce que votre ville compte avec une stratégie alimentaire systémique ? (*Mise en place d'un projet alimentaire territorial (PAT), un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), un plan communal de sauvegarde (PCS), un document d'urbanisme, ou un marché public peuvent éventuellement révéler une stratégie alimentaire locale*).

OUI / NON

Si OUI. Laquelle ? Est-ce que il y a/ eu une mise en place de dispositifs de suivi et/ou évaluation des actions ?

OUI / NON

Quel est le budget annuel de la mairie destiné aux sujets de l'alimentation (approximative) ? (*Inclure la restauration collective, les subventions aux acteurs en lien avec une alimentation saine et durable, précarité alimentaire, financement des autres projets en lien avec l'alimentation saine et durable, précarité alimentaire, etc.*)

Est-ce que votre ville compte avec un élu référent "alimentation durable" , « démocratie alimentaire », « transition écologique/alimentation » ?

OUI / NON

Est-ce que votre ville compte avec un chargé de mission « alimentation durable », « démocratie

alimentaire », « transition écologique/alimentation » ? *(fonctionnaires ou contractuels)*

OUI / NON

Est-ce que votre ville compte avec une instance de **démocratie locale** sur des sujets d'alimentation ?
(instance de concertation/participation citoyennes)

OUI / NON

II. Concernant l'aide alimentaire :

Est-ce que votre ville compte avec la présence de dispositif d'aide financière directe ? *(de type sécurité social de l'alimentation (SSA), bon, chèque alimentaire...)*

OUI / NON

Si OUI. Quel est le nombre des bénéficiaires par an ? *(En considérant l'année civile passé)*

Est-ce que votre ville compte avec la présence de dispositif d'aide financière indirecte ? *(de type tarification sociale pour la restauration collective)*

OUI / NON

Si OUI. Quel est le nombre des bénéficiaires par an ? *(En considérant l'année civile passé)*

III. Concernant la restauration :

Quel est le nombre d'établissements de restauration « engagés socialement » ? *(restaurants solidaires, coopératives, d'insertion)*

Quel est le nombre de repas servis par jour dans la restauration collective scolaires municipales ?
(crèches, maternelle, élémentaire)

Quel est le nombre de cantines de la commune approvisionnées en :

- régie :
- concession :
- syndicat intercommunal :

Quel est le nombre de cuisines de la commune :

- De production :
- Cuisine centrale :
- Cuisine satellite :

Quel est le nombre d'allotissements du marché public pour l'approvisionnement en restauration collective ?

IV. Concernant la conformité à la loi Egalim :

Quel est le taux (%) d'approvisionnement dans la restauration collective scolaire municipale

- local ou en circuit court (CC) *(local : périmètre de 250 km, CC : 1 intermédiaire)*
- issu de l'Agriculture Biologique (Bio)
- produits sous signes de qualité (SIQO) *(Label Rouge, AOP, IGP...)*
- taux (%) de réduction du gaspillage alimentaire dans l'ensemble des cantines de la commune
(par rapport à l'année précédente)

Est-ce que votre ville met en place des actions/ateliers de sensibilisation pour réduire le gaspillage

alimentaire dans la restauration collective ?

OUI / NON

Quel est le nombre des menus 100% végétarienne proposés par mois dans la ville, dans la restauration collective scolaire municipale ?

Les autres jours, la cantine compte avec une proposition végétarienne aux choix des enfants ?

OUI / NON

Est-ce que votre ville a entamé une démarche de sortie du plastique à usage unique dans la restauration collective ?

OUI / NON

V. Concernant l'éducation à l'alimentation :

Est-ce que votre ville compte la présence d'un plan/ programme/ campagne de sensibilisation à l'adoption d'une alimentation saine et/ou durable ? (*ciblé tout public*)

OUI / NON

Si OUI. Quel est le nombre des bénéficiaires par an ? (*En considérant la moyenne des trois dernières années*)

Est-ce que votre ville compte la présence d'un programme/ formation découverte des métiers de l'alimentation durable ?

OUI / NON

Si OUI. Quel est le nombre des bénéficiaires par an ? (*En considérant la moyenne des trois dernières années*)

Est-ce que votre ville compte la présence d'une formation / sensibilisation des agents de l'éducation à une alimentation durable ?

OUI / NON

Si OUI. Quel est le nombre des bénéficiaires par an ? (*En considérant la moyenne des trois dernières années*)

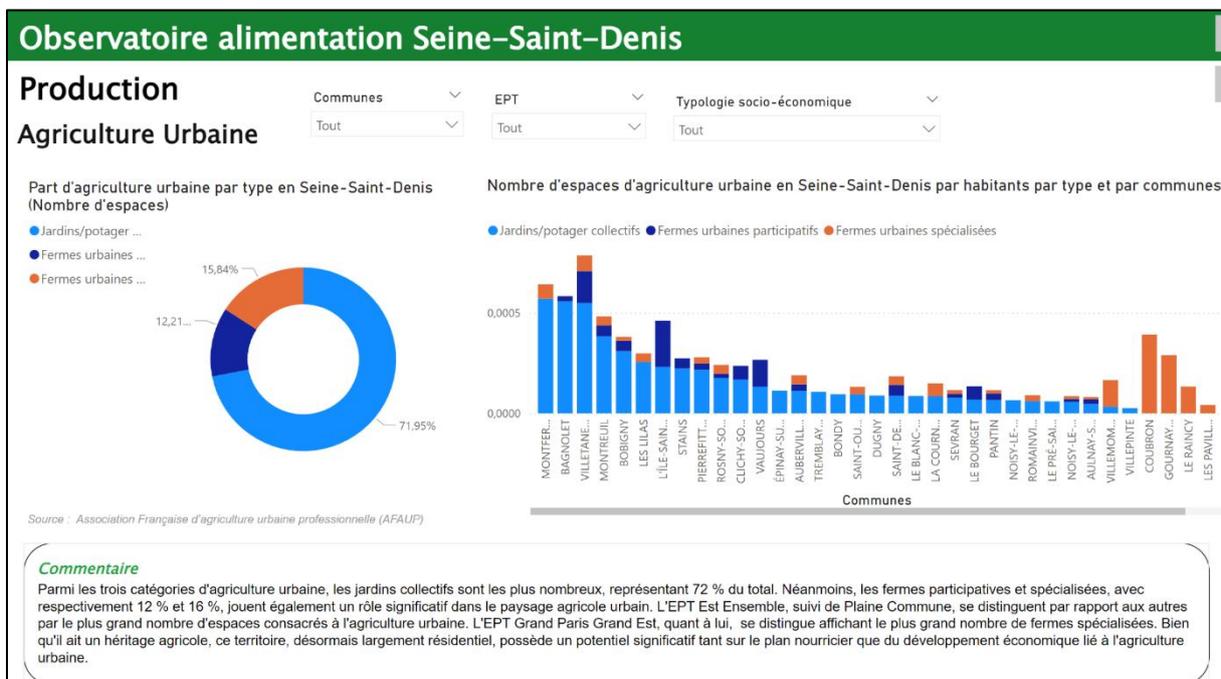
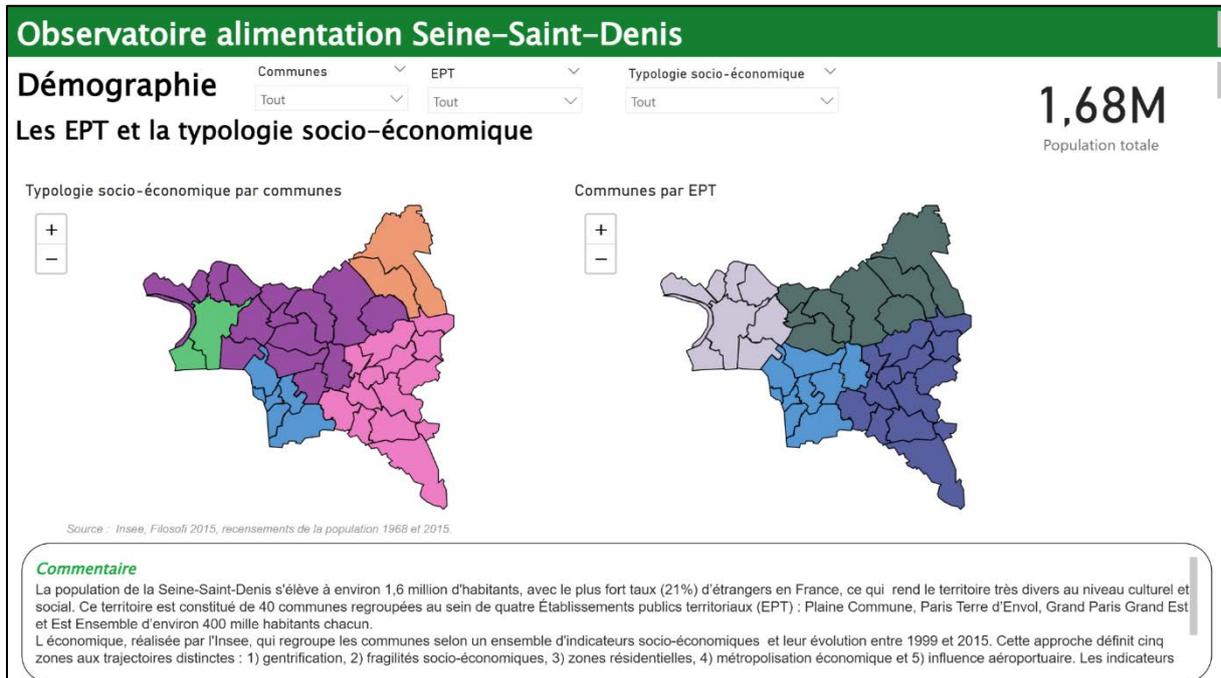
Annexe 3 : SOURCES DE DONNÉES ET DATES DE MISE À JOUR

INDICATEURS OBSERVATOIRE SYSTÈME ALIMENTAIRE SEINE-SAINT-DENIS	SOURCES	ACTUALISATION
1 - Gouvernance		
Existence d'une stratégie alimentaire systémique niveau commune	Chargées mission EPT	Tous les deux ans
Subvention annuel alloué aux associations en lien avec l'alimentation	-	-
Budget annuel destiné à l'alimentation pour 1000 habitants ou Nombre de projets financés en lien avec une alimentation saine et durable sur le territoire	-	-
Mise en place de dispositifs de suivi et/ou évaluation des actions en lien avec une alimentation saine et durable sur le territoire (recherche)	-	-
Présence d' élu "alimentation" par commune (adjointes/délégués/municipal)	Chargées mission EPT	Tous les trois ans
Présence de chargé de mission alimentation (fonctionnaires ou contractuels) au niveau commune	Chargées mission EPT	
Présence de programme/ campagne de sensibilisation à une alimentation durable tout public	-	-
2 - Production		
Taux de foncier agricole dans le territoire (Surface Agricole Utile / Surface totale)	Observatoire de territoires	Le RA est fait toutes les 10 ans, mais à vérifier dans 3 ans
Surface artificialisée/sur la superficie totale du territoire	Observatoire National du Foncier - CEREMA	
Nombre d'exploitations agricoles pour 1 000 ménages	Observatoire de territoires	
Unité de Travail Agricole (UTA) pour 100 hectares de Surface Agricole Utile (SAU)	Agreste	
Part de l'agriculture biologique dans la SAU par commune	Solagro	
Indice de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT) par commune	Solagro	
Nombre d'orientations technico-économiques (OTEX) différents dans la commune	Agreste	
Nombre de variétés cultivées sur le territoire (>5% de la SAU pour une culture donnée)	-	-
Nombre d'acteurs engagés dans la production de semences (pépiniéristes, artisans et entreprises spécialisées, collectifs agricoles et citoyens)	-	-
Nombre de jardins/potager collectifs pour 1000 ménages *(définition AFAUP)	Observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs	Tous les deux ans
Nombre de fermes urbaines pour 1000 ménages *(définition AFAUP)	Observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs	
Nombre de fermes urbaines spécialisées pour 1000 ménages *(définition AFAUP)	Observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs	

5 – Restauration collective et lutte contre le gaspillage alimentaire		
Nombre de repas par jour servis dans les restaurants collectifs scolaires (maternelles au lycée) publics pour 10 000 habitants dans la ville centre du territoire	RNC	Tous les deux ans
Nombre de cuisines de production / nombre de cuisine centrales qui approvisionnent les cantines de la commune	RNC	
Nombre de cantines en régie / en concession / syndicat intercommunaux qui approvisionnent les cantines de la commune	RNC	
Nombre d'allotissement du marché public pour l'approvisionnement en restauration collective	-	-
Taux d'approvisionnement en circuit court/local dans la restauration collective	-	-
Taux de conformité aux exigences Egalim	RNC	Tous les deux ans
Volume de déchets alimentaires par habitants	Service de prévention	
Volume de déchet composté par habitants	-	-
Taux de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective par commune	Service de prévention	Tous les deux ans
Mise en place des actions/atelier sensibilisation pour réduire le gaspillage alimentaire à l'école	Service de prévention	
Taux de récupération de déchets alimentaires	Service de prévention	
Nombre des composteurs collectifs pour 1 000 ménages	-	-
Nombre des structures de gestion de déchets pour 1 000 ménages	-	-
Nombre de cuisines ayant entamé une démarche de sortie du plastique à usage unique	RNC	Tous les deux ans
Présence de programme/ campagne de sensibilisation à une alimentation durable à l'école	-	-
Présence de programme/ formation découverte des métiers de l'alimentation durable	-	-
Formation / sensibilisation des agents de l'éducation à une alimentation durable	-	-

3 – Transformation et commerce de gros		
Nombre d'entreprises de première et deuxième transformation pour 10 000 habitants	BDD SIREN	Tous les deux ans
Nombre d'entreprises de transformation en Bio pour 1000 habitants	Agenci Bio + Site Made In Seine-Saint-Denis	Tous les trois ans
Nombre de Grossistes À Service Complet (GASC) pour 10 000 ménages	BDD SIREN	-
Nombre de plateformes/structures de groupage/dégroupage pour commune	-	-
4 – Lutte contre la précarité alimentaire		
Nombre des structures proposant des ateliers de cuisine	ARN filtre cuisine/alimentation	Tous les trois ans
Nombre d'associations d'aide alimentaire	-	-
Nombre de points de distribution de colis/repas pour 1000 habitants	Soliguide	Tous les deux ans
Public à risque de précarité alimentaire	ANSA	
Nombre d'épiceries sociales et solidaires pour 10 000 ménages	Soliguide	
Nombre d'ateliers cuisine pour 10 000 habitants	ARN filtre cuisine/alimentation	Tous les trois ans
Présence de dispositif d'aide financière directe (SSA, bon, chèque alimentaire...)	Chargées mission EPT	Tous les deux ans
Présence de dispositif d'aide financière indirecte (Tarification sociale pour la restauration collective)	Chargées mission EPT	
Risque de santé publique en lien avec l'alimentation	ANSA	

Annexe 4 : VISUALISATION POWER BI



Résumé

La Seine-Saint-Denis, un Département de la petite couronne parisienne caractérisé par une diversité socio-démographique importante, fait face à des défis majeurs liés à l'alimentation durable et à l'équité sociale. Ce territoire est également marqué par des vulnérabilités sur les plans alimentaire et économique. Pour relever ces défis, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) propose l'établissement d'un observatoire du système alimentaire. Cet observatoire a pour objectif de collecter des données quantitatives pour chacune des 40 communes, dans le but d'orienter les politiques publiques vers un accès équitable à une alimentation de qualité. En intégrant la Stratégie Nationale Nutrition et Climat (SNANC) et le Projet Alimentaire Territorial (PAT), l'observatoire met en avant 60 indicateurs touchant à des domaines tels que la gouvernance, la production, la lutte contre la précarité alimentaire, la transformation et le commerce de gros, la restauration collective et la lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi que l'offre alimentaire. Cette étude, organisée en quatre parties, se penche sur la question suivante : dans quelle mesure les données quantitatives peuvent-elles guider les politiques publiques afin de rendre le système alimentaire plus durable ? Elle mettra également en lumière l'écart entre les différentes communes et leurs Établissements Publics Territoriaux (EPT), permettant d'analyser les principaux enjeux du système alimentaire en Seine-Saint-Denis. Vous y trouverez des recommandations concrètes tant sur la méthodologie d'observation que sur le système alimentaire, en soulignant l'importance d'une approche collaborative impliquant divers acteurs locaux. La création de cet observatoire constitue une occasion de développer des solutions durables et résilientes face aux inégalités alimentaires, tout en promouvant un modèle alimentaire inclusif et éclairé, plaçant la Seine-Saint-Denis en position d'exemplarité dans la transition vers un système alimentaire plus durable.

Mots clés

Seine-Saint-Denis, PAT, SNANC, Observatoire, Système alimentaire, Politiques publiques

Pour citer cet ouvrage : Ebner, Pamela, (2024). Préfiguration d'un observatoire du système alimentaire : le cas du Département Seine-Saint-Denis. Mémoire de mission professionnelle, Mastère spécialisé® Innovations et politiques pour une alimentation durable, Institut Agro Montpellier. 44 pages.

Institut Agro Montpellier, 2 place Pierre Viala, 34060 Montpellier cedex 02
<https://www.institut-agro-montpellier.fr/>

Ce diplôme de Mastère spécialisé® est une formation labellisée par la Chaire Unesco Alimentations du monde.



Formation accréditée par la Conférence des Grandes Ecoles (CGE)

